

**REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
DU SAGE SEVRE NIORTAISE MARAIS POITEVIN  
18 SEPTEMBRE 2017**

Relevé de conclusions

---

**provisoire**

18 septembre 2017

Ancienne salle des délibérations du Conseil Départemental

**CONTACT : Cellule animation SAGE – M. François JOSSE**

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise

Maison du département – BP 531 - 79021 NIORT Cedex

Tel : 05 49 48.02.60

Fax : 05 49 48.02.66

Email : [contact@sevre-niortaise.fr](mailto:contact@sevre-niortaise.fr)

## REUNION DE LA CLE DU SAGE SEVRE NIORTAISE MARAIS POITEVIN DU 18 septembre 2017

---

### Etaient présents, avec voix délibérative, les membres de la CLE suivants :

*Collège des représentants des collectivités territoriales  
et des établissements publics locaux*

- M. Bernard BERNIER, maire de Xaintray
- M. André BOULOT, maire de Nalliers
- M. Philippe BOUSSIRON, délégué du Syndicat des eaux de la Charente-Maritime (*mandat de M. Christian GRIMPRET*)
- M. Philippe CACLIN, Communauté de communes Cœur de Mellois
- M. Pierre GELLÉ, adjoint au maire de Benet
- M. Jean-Pierre JOLY, Vendée Eau (*mandat de Mme Marie-Jo CHATEVAIRE*)
- M. François MARTIN, adjoint au maire de Prahecq
- M. Elmano MARTINS, conseiller municipal de Niort (*mandat de M. Denis BASSAND*)
- M. Dominique POITIERS, adjoint au maire de Nieul sur l'Autise
- M. Vincent YGOUT, conseiller municipal de Mauzé sur le Mignon (*mandat de M. Nicolas GAMACHE*)

*Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées*

- M. BOUCARD délégué du syndicat des marais mouillés de la Charente-Maritime (*mandat de M. Henri BONNET*)
- M. Joël DULPHY, Union des Marais de la Charente maritime
- M. Jean-Jacques GAUCHER, représentant de la Chambre d'Agriculture de Charente Maritime
- M. Serge GELOT, représentant de la Chambre d'agriculture de la Vendée
- M. Jean-Pierre GUERET, LPO 85 (*mandat de M. François-Marie PELLERIN*)
- M. Jean-Michel GRIGNON, représentant de la Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- M. Yannick MARIONNEAU, délégué de la Section régionale conchylicole Poitou-Charentes
- M. Hugues MINAUD, délégué de UFC-Que Choisir 79
- M. Patrick PICAUD, Association Nature-Environnement 17

*Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics*

- M. Claude DALLET, Agence de l'Eau Loire Bretagne
- M. Frédéric NADAL, DDT des Deux-Sèvres
- M. Yann FONTAINE, DDTM 17
- M. Pascal NAULLEAU, DDTM 85
- Mme Laurence LACOUTURE, DREAL Nouvelle Aquitaine (*mandat de la DREAL Pays de Loire*)
- M. Johann LEIBREICH, EPMP

### Assistaient en outre les personnes suivantes :

- Mme Florence GABORIAU (IIBSN directrice)
- M. François JOSSE (animateur de la CLE)
- Mme Elise CHOURRE (PNR Marais Poitevin),
- M. Pierre POLSENAERE (IFREMER LERPC),
- M. Yann LEROY (EPMP)
- M. Emmanuel JOYEUX (Réserve Naturelle Nationale de la Baie de l'Aiguillon)

**Etaient excusés :**

- M. Philippe BARRÉ, Conseiller régional des Pays de la Loire
- M. Denis BASSAND, adjoint au maire de Le Gué de Velluire
- M. Bernard BELAUD, conseiller départemental des Deux-Sèvres
- M. Régis BILLEROT, président du SMC Haut Val de Sèvre
- M. Gérard BOBINEAU, adjoint au maire de Saint Gelais
- M. François BON, conseiller départemental de Vendée
- Mme Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Conseillère générale de la Vendée
- M. Pascal DUFORSTEL, conseiller régional de la région ALPC
- M. Jean-François FERRON, maire de Champdeniers
- M. Nicolas GAMACHE, conseiller régional de la région ALPC
- M. Gilles GAY, Conseiller départemental de Charente-Maritime
- M. Roger GERVAIS, maire de Saint Médard d'Aunis
- M. Jean GORIOUX, Président de la CDC Aunis Sud
- M. Christian GRIMPRET, maire de Sainte Soulle
- M. Jean-Louis LEDEUX, conseiller départemental de la Vienne
- M. Bruno LEPOIVRE , adjoint au maire de La Crèche (*mandat de M. Billerot*)
- M. Alain PIVETEAU, Syndicat des Eaux du Vivier
- M. Jean-Claude RICHARD, Président du Syndicat Intercommunal du Marais Poitevin, bassins de la Vendée, de la Sèvre et des Autizes
- M. Claude ROULLEAU, Président du SERTAD
- M. Jean-Pierre SERVANT, maire de La Ronde
- Mme Catherine TROMAS, déléguée du Parc Naturel Régional du Marais poitevin
- Mme Séverine VACHON, Conseillère départementale des Deux-Sèvres
- M. Henri BONNET, Association de Concertation pour l'Irrigation et la Maîtrise de l'Eau de Charente Maritime
- M. Thierry BOUDAUD, Association des Irrigants des Deux-Sèvres
- M. Emmanuel MERCIER, représentant de la CCI 79
- M. Philippe MOUNIER, délégué du syndicat des MM de Vendée
- M. François-Marie PELLERIN, Coordination pour la Défense du Marais Poitevin
- M. Bernard RIFFAULT, Président du syndicat des marais mouillés des Deux-Sèvres
- M. Pierre TROUVAT, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
- Agence française de biodiversité
- DDRM85
- DREAL Pays de la Loire
- Parc naturel marin estuaire Gironde et mer des Pertuis

L'ordre du jour est le suivant :

**1 – Projet de compte-rendu des CLE des 12 mai et 7 juillet 2017**

- Validation par la CLE

**2 – Rapport d'activité annuel 2016**

- Présentation du projet par la cellule d'animation du SAGE
- Validation par la CLE

**3 – -Estuaire du Lay/Baie de l'Aiguillon : étude de caractérisation du site et définition de modalités de gestion (2013 -2015)**

- Présentation de l'étude par le maître d'ouvrage : la DDTM de la Vendée

**4 – Programme d'étude pour le suivi quantitatif et qualitatif des eaux de l'estuaire du Lay et de la baie de l'Aiguillon (menée dans le cadre du programme LIFE)**

- Présentation des modalités et de l'avancement du projet par l'un des maîtres d'ouvrage : la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon

**5 – Parc naturel marin estuaire Gironde et mer des Pertuis (ANNULE)**

M. Elmano MARTINS ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres de la commission. En préambule, il propose à chacun des membres de la CLE de s'exprimer en quelques mots sur sa perception de la gestion estivale face au fort déficit hydrique constaté et à la « casse » des milieux aquatiques qui en découle actuellement.

Pour le département de la Charente-Maritime, M. PICAUD considère que la situation 2017 est localement pire qu'en 2005 avec des dépassements précoces des seuils d'alerte, de coupure puis de crise. Il attribue ce constat au choix délibéré qui a été fait de laisser filer un certain nombre d'indicateurs d'état des milieux et de ne pas avoir suffisamment tenu compte des alertes adressées par certains acteurs, notamment les producteurs d'eau potable. Il souligne qu'il a fallu attendre l'arrivée du seuil de crise pour que des mesures réellement efficaces soient effectivement prises : ces seuils de crise ont donc été largement dépassés.

Ce constat n'est pas partagé par M. GAUCHER qui considère pour sa part que la profession a pris les devants dès le début de saison mais que, pour le bassin versant du Curé, la situation s'est effectivement aggravée malgré l'absence de prélèvements, notamment en raison de l'absence de réserves de substitution. Il souligne que sur ce bassin, au-delà de certains seuils, cela ne change plus rien à l'état des milieux de poursuivre ou non les prélèvements.

M. PICAUD rappelle que cela fait maintenant 7-8 ans que son association alerte les pouvoirs publics sur les difficultés engendrées par le fait que les volumes d'eau dédiés aux cultures dérogatoires (qui peuvent donc encore être irrigués malgré le franchissement des seuils de coupure) ne soient pas comptabilisés et mis en réserve dans les volumes alloués aux agriculteurs pendant les périodes qui précèdent les interdictions. Ce sont en effet plus de 500 hectares qui sont concernées par ces mesures dérogatoires sur le bassin et le fait de ne pas anticiper leurs besoins conduits forcément ensuite systématiquement à un franchissement des seuils de crise. M. GAUCHER se porte en faux par rapport à ces propos.

M. JOLY se réjouit vivement que tout se soit bien déroulé en sud Vendée durant l'été (peut-être à regret pour certains). Il attribue cette réussite aux acteurs de ce secteur ont su anticiper et gérer. Ce constat est partagé tant du point de vue du monde agricole (qui dispose de réserves de substitution) que pour la production d'eau potable (avec la mise en place d'interconnexion et de mutualisation par Vendée-Eau). Il conclut en soulignant que l'anticipation lui semble la plus grande vertu pour ceux qui porte l'avenir.

Pour ce secteur du sud Vendée, M. GUERET tient à nuancer ces propos optimistes : s'il reconnaît que cela aurait effectivement pu être pire, il considère cependant que la situation hydraulique est loin d'être aussi idyllique que décrite pour les compartiments du marais situés sur la frange la plus à l'ouest du périmètre.

M. YGOUT interpelle M. JOLY pour lui dire combien il apprécie peu le ton polémique utilisé par celui-ci pour se féliciter de la gestion vendéenne et décrier au passage celle des voisins. Il souhaite que sa remarque figure au compte-rendu.

M. MARIONNEAU fait pour sa part le constat d'une période difficile pour les mytiliculteurs. Les espoirs d'une bonne année mytilicole (fondée au mois d'avril sur la présence en quantité suffisantes de moules de bonne taille) ne se sont pas concrétisés par la suite en raison d'un manque d'arrivée d'eau douce. Ce déficit s'est en effet traduit par une production planctonique insuffisante et des salinités élevées qui n'ont pas permis à ces moules de se remplir de chairs de manière satisfaisante.

M. LEIBREICH ne souhaite pas rentrer dans quelques polémiques que ce soit, mais seulement souligner le niveau de déficit hydrique historique observé cette année qui peut expliquer pour partie les difficultés rencontrées. A l'appui de ses propos, il cite les services de la CACG qui tiennent cette année 2017 comme une des plus sèches des 60 dernières années. Il lui semble pour sa part que la gestion mise en place cet été a été la plus équilibrée possible aux regards des intérêts divergents des différentes parties en présence.

M. MARTINS reprend ensuite le déroulement normal de l'ordre du jour.

### **1 – PROJET DES COMPTES-RENDUS DES 12 MAI ET 7 JUILLET 2017**

L'animateur informe qu'un exemplaire papier de ces projets de comptes rendus a été joint à l'invitation envoyée aux membres de la CLE et mis simultanément à disposition sur le site internet de l'IIBSN. Il indique que la cellule SAGE n'a pas reçu de remarques à ce jour.

**En l'absence de question ou demande de rectification, les projets de comptes rendus des 12 mai et 7 juillet 2017 sont validés par la CLE à l'unanimité.**

### **2 – RAPPORT D'ACTIVITE 2016**

L'animateur rappelle qu'un exemplaire papier du rapport a été joint à l'invitation envoyée aux membres de la CLE et mis simultanément à disposition sur le site internet de l'IIBSN. Il présente ensuite son contenu à partir des diapositives n°5 à 28 du diaporama figurant en annexe n°1.

Suite à l'exposé, M. PICAUD rappelle avoir déjà en 2016 interpellé en CLE les services de l'Etat de Charente-Maritime afin d'obtenir l'accès aux données de fonctionnement et de remplissage des réserves de substitution présentes en Charente-Maritime sur les bassins versants du Mignon et Curé. Il renouvelle sa demande d'une copie des résultats et observations de la commission de suivi pour les réserves déjà en service sur ce bassin. M. FONTAINE dit noter la demande de M. PICAUD et s'engager à la prendre en compte. Il rappelle qu'il y a effectivement un comité de suivi existant mais que cela fait longtemps que celui-ci ne s'est pas réuni : cette demande est donc l'occasion de refaire le point sur ce sujet.

A la question de M. MARTINS, M. FONTAINE ne souhaite par contre pas s'engager sur un calendrier pour une restitution à la CLE.

**En l'absence d'autres questions, M. MARTINS propose de passer au vote. Le projet de rapport annuel d'activité de la cellule SAGE SNMP est adopté à l'unanimité.**

### **3 – ESTUAIRE DU LAY / BAIE DE L'AIGUILLON : CARACTERISATION DU SITE ET MODALITES DE GESTION**

La thématique est présentée par M. NAULLEAU (DDTM 85) à partir du support diaporama annexé au présent compte-rendu (annexe n°2).

Par rapport à l'état d'avancement des différentes mesures et recommandations du plan d'action proposé, plusieurs précisions sont apportées en séance :

- **Mesure R13** - M. NAULLEAU indique que le Département 85 s'est bien engagé à poursuivre les opérations de dragage du chenal de l'estuaire du Lay avec un ciblage au niveau de la pointe d'Arçais

à hauteur de 15.000 m<sup>3</sup> par an, notamment pour faire face aux questions de sécurité de navigation et pour tenter de ralentir le décalage du chenal vers les pieux de bouchots qui se trouvent à l'extrémité de la pointe. Il précise que cet engagement ne porte cependant pas sur l'augmentation de la fréquence des curages, ni sur le montage du dossier administratif nécessaire à la procédure Loi sur l'Eau.

- **Mesure M7** - Mme GABORIAU intervient pour indiquer que, si l'IIBSN a effectivement bien déposé une procédure de DUP en 2015 pour trouver de nouveaux terrains de dépôts pour les boues de dragage du canal maritime, cette demande est restée pour le moment non instruite par les services de l'Etat. Ceux-ci demandent l'étude de solutions alternatives au dépôt de ces boues à terre et d'envisager de les envoyer dans la baie de l'Aiguillon en aval de l'ouvrage du Brault. Elle précise que cette étude est en cours avec le cabinet HYDREA et qu'une présentation des résultats au comité de pilotage est attendue début octobre. Mme GABORIAU rappelle que le canal maritime, qui sert à évacuer 65 % des volumes d'eau transitant dans la Sèvre lors des épisodes de crues, doit être curer chaque année pour en maintenir le gabarit. Elle conclut qu'une solution reste donc à trouver pour 2018, avec une question de fond à trancher : que va-t-on pouvoir faire de ces boues de dragage ? Elle indique enfin que :
  - L'IIBSN réalise tous les ans des levés bathymétriques entre l'ouvrage des Enfrenault et le Corps de garde à Charron (qui marque l'entrée dans le domaine de la Sèvre maritime sous juridiction de l'Etat) et que sur les 3 dernières années il n'y avait pas eu d'envasement constaté.
  - L'Etat a pris le relais de l'IIBSN en 2017 pour des relevés sur la partie située en aval du Corps de garde (Sèvre maritime).
  - Les conséquences de cette année très sèche sur la sédimentation de ce tronçon ne sont pas encore connues,
- **Mesures M3 et M7** – M. NAULLEAU informe qu'aucun porteur de projet n'a émergé à ce jour pour porter ces deux études et qu'elles ont été abandonnées lors du dernier comité de pilotage. Il précise que :
  - La première devait porter sur la connaissance de la dynamique sédimentaire des vases dans le but de prévenir l'accumulation des sédiments aux exutoires du canal de Luçon et chenal Vieux car il a été noté que les bacages avaient tendance à augmenter la dureté de la vase évacuée et à limiter ensuite leur reprise ultérieure par les eaux de la baie (coût : 50 K€)
  - La seconde devait porter sur un suivi de la turbidité et du bouchon vaseux depuis l'aval du barrage des Enfrenaux jusqu'au débouché de la Sèvre niortaise afin de caractériser la dynamique sédimentaire en fonction du forçage naturel et des modes de gestion des eaux (coût estimé : 120 K€).
- **Mesure M4 (plan de relocalisation conchylicole)** – M. MARIONNEAU indique que l'un des syndicats ostréicoles concernés s'est déjà prononcé favorablement et que la décision du second (syndicat de l'Aiguillon s/ mer) est imminente. Le lancement de cette étude est donc en bonne voie.
- **Mesure M6 (nettoyage des zones de crassats)** – En préambule, M. JOYEUX rappelle que les exploitants ont aujourd'hui l'obligation réglementaire de remettre en l'état leurs concessions après exploitation et que les sites retenus dans l'expérimentation concernent de vieilles concessions abandonnées dans les années 1960, avant que cette obligation existe. Il explique ensuite que l'analyse des offres pour les travaux a été effectuée et que l'étude devrait pouvoir débuter en début d'hiver, en partenariat avec la profession afin de ne pas intervenir dans des périodes délicates. Il informe qu'un travail très précis de topologie des vases de la baie a été effectué à l'appui de cette étude afin de pouvoir suivre les conséquences attendues de ces travaux sur l'évolution de l'envasement. Cette expérimentation porte sur deux sites : un à l'estuaire du Lay, l'autre au débouché du Curé.
- **Mesure 8 et R14 (faisabilité extraction de sable à la pointe d'Arçais)** – M. NAULLEAU indique que le Conseil départemental de la Vendée, en lien avec les collectivités locales, a lancé un appel d'offres pour cette étude afin d'en étudier la faisabilité technique et économique tout en tenant compte des contraintes réglementaires.

En réponse aux questions de M. GUERET, M. NAULLEAU explique que :

- Les vases de la baie de l'Aiguillon étaient bien constituées d'apports alluviaux provenant des bassins versants, mais que localement des sables d'apports marins rentraient bien dans le chenal du Lay sur environ 1/3 de sa longueur.
- L'évolution prévisible du niveau de la mer avait bien été prise en compte dans la modélisation de la sédimentation de la baie, mais seulement sur une période de 30 ans. Il est en effet aujourd'hui impossible d'aller au-delà dans les modélisations en raison des fortes incertitudes présentes sur une plus longue période (notamment en ce qui concerne l'évolution des houles et des tempêtes).

M. JOLY illustre le processus d'érosion et d'envasement à partir d'exemples liés à la production d'eau potable sur des barrages situés en travers de cours d'eau :

- Chaque année, 1.500 tonnes de sédiments sont extraites de l'eau (en sortie d'usine de production d'eau potable) sur le seul barrage du Graon (Vendée) pour une production de 5 millions de m<sup>3</sup>. Ce chiffre atteint annuellement 12.000 tonnes à l'échelle de l'ensemble des usines du département.
- La quantité estimée de vase déposée au fond du barrage de l'Angle Guignard (construit il y a environ 60 ans) est de 0.7 millions de m<sup>3</sup> pour une capacité de stockage de 2.5 millions de m<sup>3</sup>.

Il rappelle que ces volumes de sédiments (1.500 tonnes pour 5 5 millions de m<sup>3</sup>) sont infinitésimaux au regard des 40 m<sup>3</sup>/s qui transitent en moyenne par le Lay en période hivernale et vont se déposer potentiellement ensuite dans la baie.

M. LEIBREICH rappelle que les moyens humains attribués à l'EPMP sont limités (8 personnes) et que la politique d'intervention de l'établissement s'y adapte en choisissant de n'intervenir qu'en absence avérée de maîtrise d'ouvrage possible ou lorsqu'une thématique jugée importante par les acteurs n'est pas traitée. Il estime que ce n'est pas le cas pour les problématiques de dragages et de bacages pour lesquels il existe déjà des structures compétentes (Conseils départementaux, IIBSN, Syndicats mixtes) et que l'EPMP n'a donc pas vocation à intervenir sur des études concernant ces domaines, contrairement à ce qui est indiqué à plusieurs reprises dans le programme d'actions présenté. Il réitère une nouvelle fois son souhait (comme il le fait depuis maintenant 3 ans) de voir l'EPMP retiré des structures citées dans ce programme.

M. Dallet s'interroge sur la prise en compte (ou non) des éléments présentés dans l'établissement du plan de gestion du Parc Naturel Marin « Estuaire Gironde et mers des Pertuis » qui doit être établi d'ici le printemps 2018. M. NAULLEAU répond que les résultats de l'étude ont bien été communiqués à cette structure et qu'à sa connaissance les problématiques qualitatives et quantitatives des apports d'eau en provenance des bassins versant font bien parties des réflexions portées par les différents groupes de travail créés par le Parc.

M. GELOT déplore vivement qu'un enjeu aussi essentiel que celui du maintien des capacités d'évacuation des eaux douces et de protection contre ces eaux n'ait pas été pris en considération dans ces études au même titre que les autres problématiques : doit-on attendre sans rien faire que la baie de l'Aiguillon se referme naturellement ? Il considère en effet qu'à défaut, on court au-devant de grosses catastrophes (notamment en cas de conjonction d'un processus de submersion de type « Xynthia et de crues d'eau douce ») en raison de l'état actuel des digues. M. NAULLEAU répond que l'ambition de cette étude était de comprendre les phénomènes pour mieux les prendre en compte dans les différents programmes et que la protection contre les crues fait l'objet de programmes spéciaux indépendants comme les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et Plan de Submersion Rapide (PSR).

#### **4 – PROGRAMME D'ETUDE POUR LE SUIVI QUANTITATIF ET QUALITATIF DES EAUX DE L'ESTUAIRE DU LAY ET DE LA BAIE DE L'AIGUILLON (programme Life)**

Ce programme est présenté successivement par Mme CHOURRE - PNR Marais poitevin (diaporama n°3 en annexe n°3) puis M. JOYEUX - Réserve Naturelle Nationale de la Baie de l'Aiguillon, M. POLSENAERE - IFREMER LERPC et M. LEROY – EPMP (diaporama n°4 en annexe n°4).

Au nom des professionnels de la mer, M. MARIONNEAU dit se réjouir de la mise en route de ces études. Il dit en espérer plus que de simples résultats et pouvoir en déduire des pistes et des éléments concrets de travail pour l'avenir. Il lui semble en effet nécessaire que les professionnels puissent connaître leur avenir et dans quelles conditions ils vont pouvoir continuer à exercer leur profession.

En réponse à la question de M. PICAUD portant sur la problématique « algues vertes », M. JOYEUX explique que les eaux de la baie de l'Aiguillon sont tellement turbides que ces algues ont beaucoup de mal à s'y développer. Il souligne que cette question est cependant au cœur du sujet puisque l'étude tentera de corréler le développement constaté de phytoplancton avec les apports de sels nutritifs en provenance des bassins versants. Il indique enfin que si l'étude ne comprend pas à proprement parlé de volet portant sur la contamination par les produits phytosanitaires, une analyse de la concentration d'une centaine de molécules de ces produits sera effectuée à marée haute, puis basse, sur un point situé en aval de la Sèvre. L'objectif est d'acquérir quelques données sur le sujet à mettre en lien avec les débits constatés à cette période.

M. POLSENAERE poursuit en expliquant que l'objet de l'étude est bien de comprendre le lien entre la présence des sels nutritifs et le développement d'une production « primaire », notamment au travers d'indicateurs comme les rapport « azote/phosphore » ou « azote/silice ». Au regard des premiers résultats d'analyse, il se dit notamment intrigué par les fortes concentrations en chlorophylle A mises en évidence cette année dans la baie, mais que les analyses doivent se poursuivre dans d'autres conditions climatiques avant de pouvoir en tirer les premières conclusions.

M. MARTINS fait observer que le phénomène des algues vertes commence à être constatées sur les côtes et plages du nord de l'île de Ré, dans des secteurs où les eaux sont beaucoup moins turbides.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés et en l'absence de questions complémentaires, M. Martins remercie l'ensemble des participants et clôture la séance.

Le Président de la CLE,



**Elmaro MARTINS**



# **ANNEXE 1**

## Diaporama de séance – animation de la CLE



COMMISSION  
LOCALE DE L'EAU

Niort

18 septembre 2017

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Validation des comptes rendus des CLE des 12 mai et 7 juillet 2017
- 2 - Validation par la CLE du rapport d'activité annuel 2016
- 3 - Estuaire du Lay/Baie de l'Aiguillon - étude de caractérisation du site et définition de modalités de gestion (2013 -2015) : DDTM de la Vendée
- 4 - Programme d'étude pour le suivi quantitatif et qualitatif des eaux de l'estuaire du Lay et de la baie de l'Aiguillon (menée dans le cadre du programme LIFE) : Réserve Naturelle Nationale de la Baie de l'Aiguillon
- 5 – Présentation du Parc Naturel Marin (*reporté*)

# 1 – VALIDATION DE COMPTES RENDUS

## Comptes rendus des CLE du 12 mai et 7 juillet 2017

- ✓ Mis en ligne sur le site internet de l'IIBSN avec accès restreint aux membres de la CLE et à leurs techniciens le 29 août 2017
- ✓ Documents (hors annexes) envoyés en pièce jointe du courrier d'invitation à la CLE
- ✓ Pas de remarques reçues à ce jour



INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN DE LA SEVRE NIORTAISE - IIBSN

Accueil Actualités Présentation Documentation Cartothèque Galerie Autorisations DPF

SAGE SEVRE NIORTAISE ET MARAIS POITEVIN

SAGE VENDEE

BASSIN VERSANT : DOCUMENTS

INVENTAIRES DES ZONES HUMIDES

MARAI MOUILLES « SEVRE, MIGNON, AUTIZES »

CLE du 18 septembre 2017

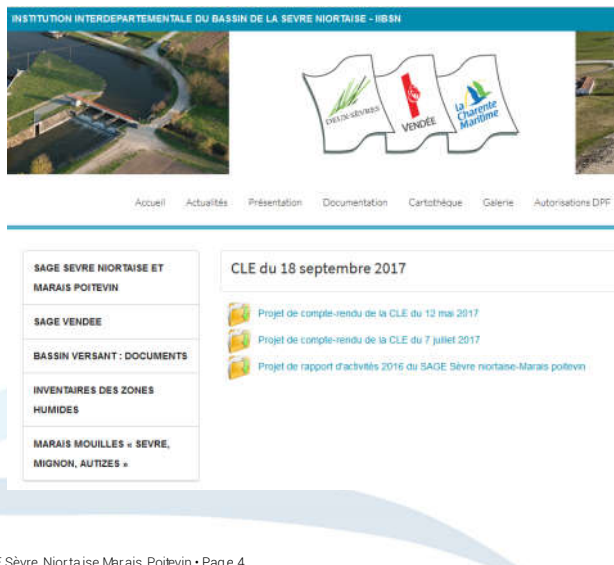
- Projet de compte-rendu de la CLE du 12 mai 2017
- Projet de compte-rendu de la CLE du 7 juillet 2017
- Projet de rapport d'activités 2016 du SAGE Sèvre niortaise-Marais poitevin

Sujet • Date • SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin • Page 3

# 2 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2016

## Projet de rapport annuel

- ✓ Mis en ligne sur le site internet de l'IIBSN avec accès restreint aux membres de la CLE et à leurs techniciens le 30 août 2017
- ✓ Documents (hors annexes) envoyés en pièce jointe du courrier d'invitation à la CLE
- ✓ Pas de remarques reçues à ce jour



INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN DE LA SEVRE NIORTAISE - IIBSN

Accueil Actualités Présentation Documentation Cartothèque Galerie Autorisations DPF

SAGE SEVRE NIORTAISE ET MARAIS POITEVIN

SAGE VENDEE

BASSIN VERSANT : DOCUMENTS

INVENTAIRES DES ZONES HUMIDES

MARAI MOUILLES « SEVRE, MIGNON, AUTIZES »

CLE du 18 septembre 2017

- Projet de compte-rendu de la CLE du 12 mai 2017
- Projet de compte-rendu de la CLE du 7 juillet 2017
- Projet de rapport d'activités 2016 du SAGE Sèvre niortaise-Marais poitevin

Sujet • Date • SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin • Page 4

## 2– RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2016

### ✓ Règles de fonctionnement

➤ Pas de modification en 2016

➤ Arrêté modificatif en mars 2016 pour tenir compte du résultat des élections régionales de décembre 2015

➔ Election de M. Martins comme nouveau président de la CLE en remplacement de M. Morin

➤ Arrêté de recomposition de la CLE signé le 2 novembre 2016 pour une durée de 6 ans (en remplacement de l'ancien datant d'octobre 2010)

➔ nouvelle élection et nouvelle désignation de M. Martins comme président de CLE

### ✓ Composition de la CLE

## 2– RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2016

### ✓ Périmètre du SAGE

➤ Pas de modification en 2016, mais interrogation par la DDTM de Vendée sur un nouveau périmètre du SAGE Lay

➔ Accord après discussions et compromis

➔ Modification à terme de l'arrêté de périmètre du SAGE SNMP pour tenir compte de ces évolutions

### ✓ Documents du SAGE

➤ Pas d'évolution en 2016

## 2 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

### L'animation du SAGE SNMP en 2016 (hors suivi « zones humides »)

- Animateur SAGE SNMP (100 % du temps)
- Une technicienne cartographe (100% temps)
- Une hydrogéologue (100 % temps plein)
- Du secrétariat (10 % d'un temps plein)

**Budget prévisionnel 2016: 220 700 €**

**Budget 2016 réalisé: 172 919 €** (rappel 2015 – 191 000 et 2014 : 217 400 €)

• Salaires et charges du personnel :	134.919 €
• Frais de fonctionnement :	38.000 €

#### Subventions :

AELB : 138.335 € soit 80%  
3 départements via I.I.B.S.N : 34.584 soit 20 %

## 2 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

### L'animation du SAGE SNMP en 2017 – budget prévisionnel

- Animateur SAGE SNMP (100 % du temps)
- Une hydrogéologue (100 % temps)
- Une technicienne cartographe (100% du temps)
- Un technicien « zones humides » (100 % du temps)
- Du secrétariat (10 % d'un temps plein)

**Budget prévisionnel 2017: 237 000 €**

#### Subventions :

AELB : 189 600 € soit 80%  
Région Pays de la Loire (CRBV) : forfait 8 000 €  
3 départements via I.I.B.S.N : 39.400 €

## 3 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

- 7 réunions de CLE (*rappel : 6 en 2015 et 3 en 2014*)
- 2 réunions de bureau de CLE
- 12 sollicitations de la CLE pour avis, 12 avis données, 12 avis favorables

## 2 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

### Modification/révision des documents du SAGE

#### Qui a répondu au questionnaire ?



#### Quels acteurs du territoire doivent être consultés lors de cet audit ?

	1 = important	2 = moyennement important	3 = peu important	4 = indifférent
Les membres de CLE	18	0	0	0
Quelques « anciens » membres de CLE (pour conserver un regard « historique » après le départ récent de nombreux élus de la CLE)	0	0	3	11
Les représentants (président, directeur et/ou techniciens) des structures adhérents à la CLE	11	7	2	0
Les techniciens animateur de contrats de territoire : CTMA Rivière ou marais, contrats de Bassin AEP, contrats de gestion quantitative	12	7	0	1
Les présidents et chargés de mission environnement des communautés de communes	7	11	2	0
Les représentants de bureaux d'études ayant menés des études sur le périmètre du SAGE	0	0	0	0
Les représentants de la structure porteuse	0	10	1	0
L'animateur de la CLE du SAGE	10	0	0	0
Autres (à préciser)	0	0	4	0

#### Autres personnes ou organismes auxquels vous pensez :

1. Un citoyen lambda (conseiller municipal ?)
  2. Des représentants de la société civile compétents en la matière
  3. Des représentants du territoire
  4. les structures en charge de l'éducation de SCOT, P.L.L.
  5. Des membres de CLE de SAGES voisins, Des professionnels de la mer?
  6. Représentants de l'Etat (DDT et DREAL), de l'ONEMA, de l'Agence de l'Eau, de l'EPMAP
- (Personnes ayant déjà participé à la CLE)*

#### Selon vous, quels sont les éléments auxquels la mission d'audit devra s'intéresser pour faire le bilan du SAGE ?

	1 = important	2 = moyennement important	3 = peu important	4 = indifférent
Fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau (prés, perception, secrétariat, déroulement et contenu...)	19	6	0	0
Prérogative du SAGE (structures pérennes, cohérence interne et externe, citoyens humains et financiers)	19	7	0	0
Commissions thématiques mises en place (zones humides, état d'eau, ouvrages hydrauliques...)	11	4	3	0
Étroitement, intérêt et contenu	0	7	0	0
Commission géographique (qui ont assisté lors de l'élaboration du SAGE), intérêt, format et fréquence	0	7	0	0
Perception du SAGE et de ses dispositions (contenu, utilité concrète, niveau d'acceptation, portée, niveau d'application...)	15	1	0	0
Appropriation du territoire et de ses problématiques par les membres de la CLE	14	5	1	0
Perception, par les membres de la CLE, de leur niveau de participation et de maîtrise technique des sujets	0	0	0	0
Adéquation des objectifs et dispositions du SAGE aux enjeux du territoire	12	1	1	0
La cohérence du SAGE avec les autres contrats du territoire	13	7	0	0
Études réalisées (État, contenu, pertinence, utilité à court terme...)	0	0	0	0
Études qu'il y aurait eu besoin de réaliser (État, contenu et objectifs poursuivis...)	0	0	0	0
Le contenu du SAGE 2014-2021 et son implication dans les éléments à aborder (obligatoire et volontairement) dans l'évaluation du SAGE	11	0	1	0
Autres points à aborder	0	0	0	0

#### Autres points, aux vues auxquelles vous abordez :

- Mise à niveau des contenus des différents SAGE / cohérence des autres SAGE du régime bassin versant avec le SAGE SAMP / Cohérence avec les 2 autres SAGE MP (après le fin du fonctionnement de la CC26, il y a plus de vision globale et de connaissance historique de la zone en matière de SAGE (problème ou pas et si besoin comment améliorer les liens et à quelle fin ?)
- Simplification des procédures
- Participation des élus et civ.
- Adéquation entre les moyens mis à disposition pour l'exécution du territoire et les objectifs du SAGE
- Élargissement du périmètre à la partie sud du territoire (intérêt, plus value...)
- Différentiel d'Etat des rivières amont/aval

- Préparation d'un questionnaire pour mieux cerner la demande de la CLE en matière de modification du SAGE

- Rédaction du cahier de charge de l'étude et lancement du marché

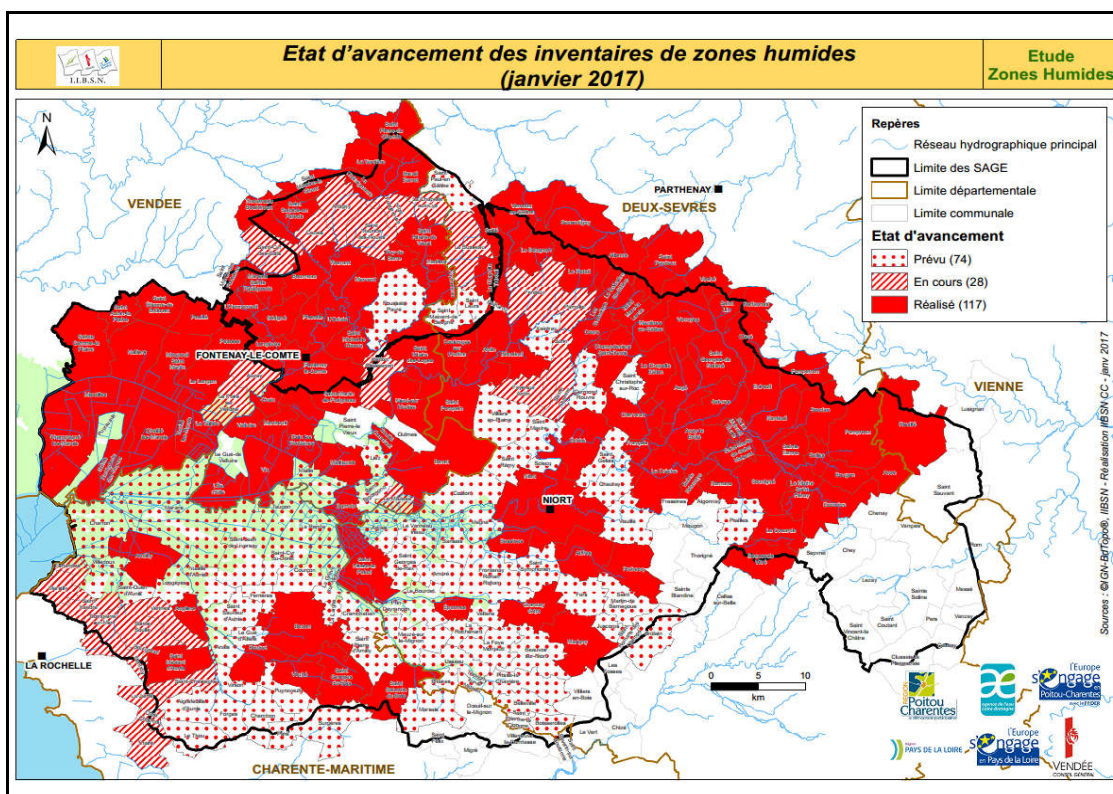
## 2 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

### Inventaire des zones humides

- Inventaires « zones humides » = poursuite du fonctionnement à pleine charge

Nombre total d'inventaires communaux des zones humides :	
Validés par la CLE au 31 décembre 2016	<b>83</b>
	<i>Rappel 2015</i> 83
	<i>Rappel 2014</i> 53
	<i>Rappel 2013</i> 15
Achevés et approuvés en conseil municipal, mais en attente de validation de la CLE	<b>14</b>
Dont le passage en comité technique est envisageable d'ici à la fin 2017	<b>28 à 32</b>

- Pas de remontées ou difficultés pratiques nouvelles ressenties lors de la réalisation des inventaires de terrain en 2016
- Les questions et inquiétudes des agriculteurs quant aux conséquences éventuelles de ces inventaires persistent
- 2016 : un travail « rodé » - une année de transition



## 2 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

### Inventaire des zones humides

- ✓ Achèvement du travail avec certains partenaires (Pays)
- ✓ Relance de nouveaux dossiers avec les marchés de la CAN et CC Aunis Atlantique en cours
- ➔ Lancement de 40 à 50 nouveaux inventaires
- ➔ L'accélération des travaux pressenties pour le milieu de l'année 2016 interviendra finalement plutôt début 2017.

## 2 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016



### Etude « pesticides »

**Contexte :**

- ✓ *Emergence d'une préoccupation nationale sur le sujet et de questionnements liés à des problématiques locales (mortalité mytilicole notamment)*
- ✓ *Constat de la réalisation d'un nombre très conséquent d'analyses de détection des pesticides sur le bassin versant, tant dans les eaux superficielles que souterraines*
- ➔ *Quels observation et/ou éléments de conclusion peut on envisager d'en retirer.*

Montage d'un cahier des charges communs aux SAGE Sèvre niortaise et Vendée

- ➔ FREDON Poitou-Charentes retenue à l'issue de la consultation.
- ➔ Montant prestation : 31.944 € TTC

**Points notables :**

- Travail préalable de collecte des données réalisé par la technicienne SIG
- Travail de standardisation et de vérification des données très important réalisé par la technicienne SIG
- Très bonne collaboration des partenaires (notamment de l'ensemble des syndicats d'AEP)



## 2 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

### Inventaire des cours d'eau

Rappel :

- ✓ Une instruction gouvernementale (juin 2015) enjoint aux services de l'Etat d'établir une cartographie des cours d'eau.
- ✓ La démarche est départementale et sous l'égide des Préfets de départements.
- ✓ La CLE a été sollicitée par le Préfet 79 pour l'accompagner dans ce travail.

→ Création d'un comité technique « cours d'eau » par la CLE fin 2015

En 2016, ce comité technique a été convoqué une fois sur sollicitation de la DDT 79 pour discuter d'une proposition de méthodologie d'expertise de terrain (juin 2016).

→ Passage ensuite pour avis en CLE le 1<sup>er</sup> juillet 2016

## 2 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

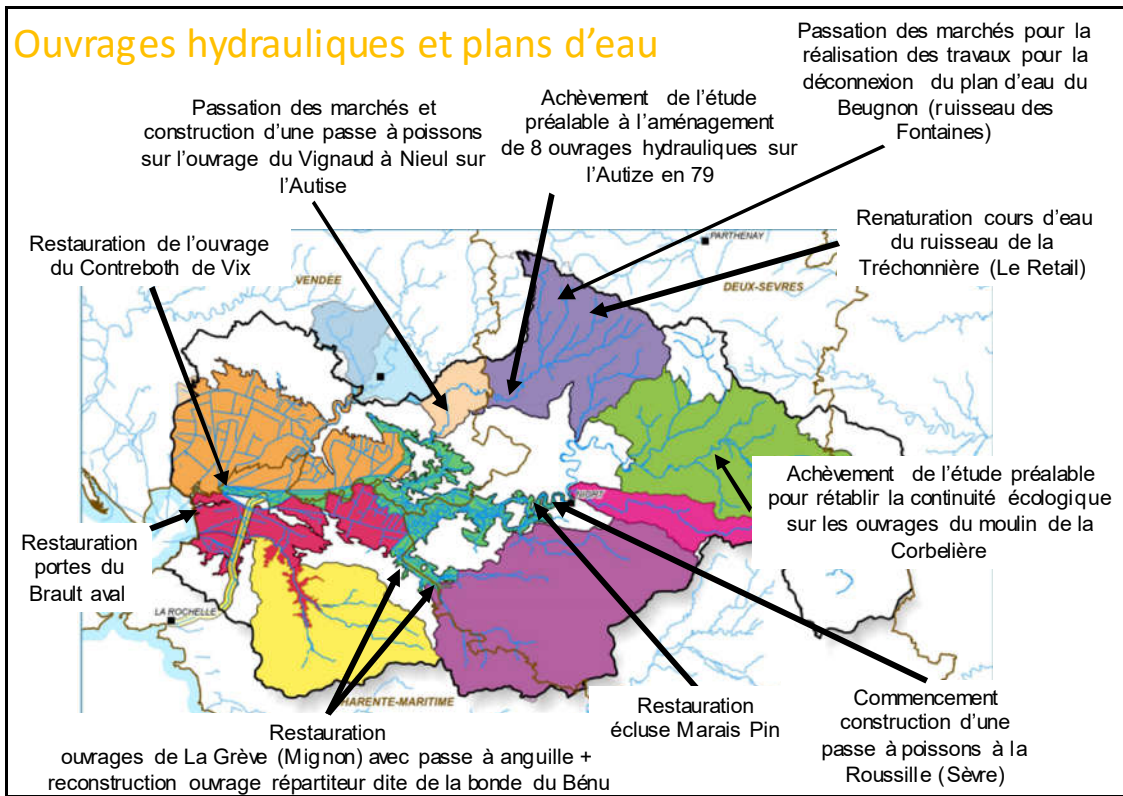
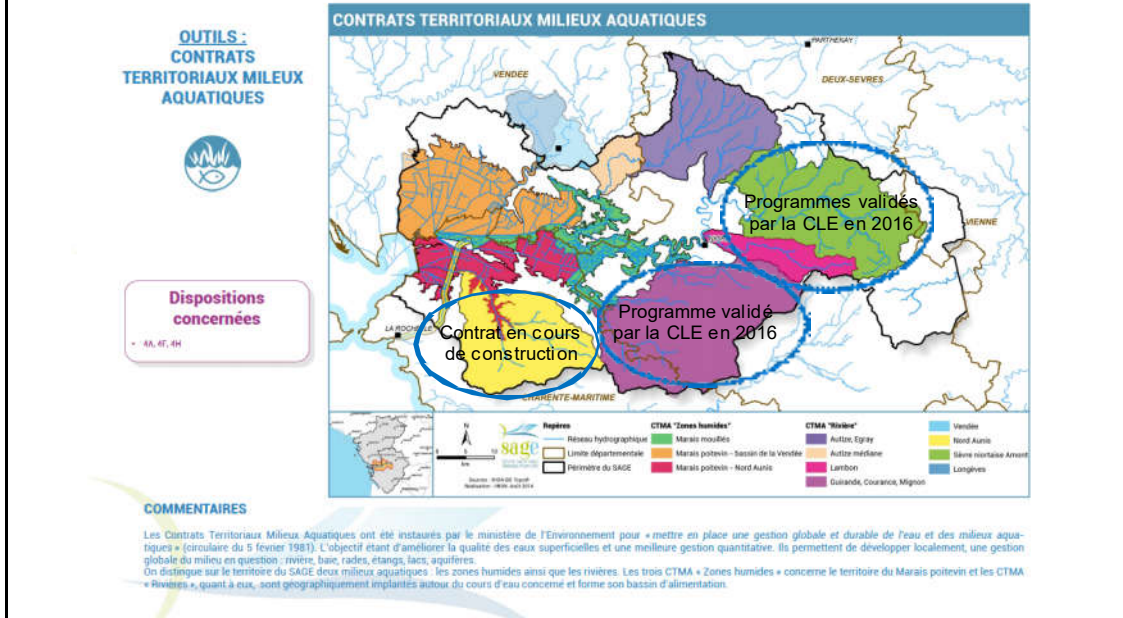
### Révision des règlements d'eau dans le Marais poitevin

Faits marquants 2016 :

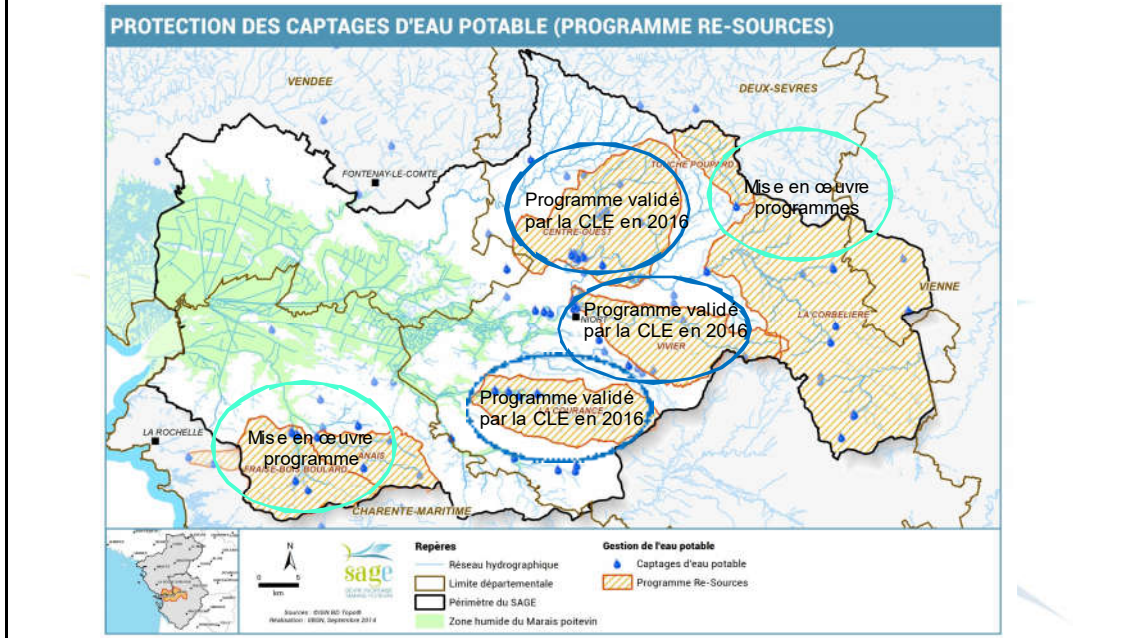
- ✓ Validation par la CLE du projet d'arrêté (CLE du 1<sup>er</sup> juillet 2016)
- ✓ Poursuite des travaux et expérimentation pour le groupe GTG2 Vendée,
- ✓ Poursuite active des travaux du GTG3 Sèvre, Autize, Mignon mais difficultés pour conclure sur les biefs aval (Bazoin et Carreau d'or)
- ✓ Moindre implication que les années précédentes dans la préparation et les suites données aux réunions de la part de l'animateur du SAGE
- ✓ Equipe renouvelée à l'EPMP :
  - Mme Thimoléon arrivée en 2015
  - M. Guilbaud en 2016

### 3 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

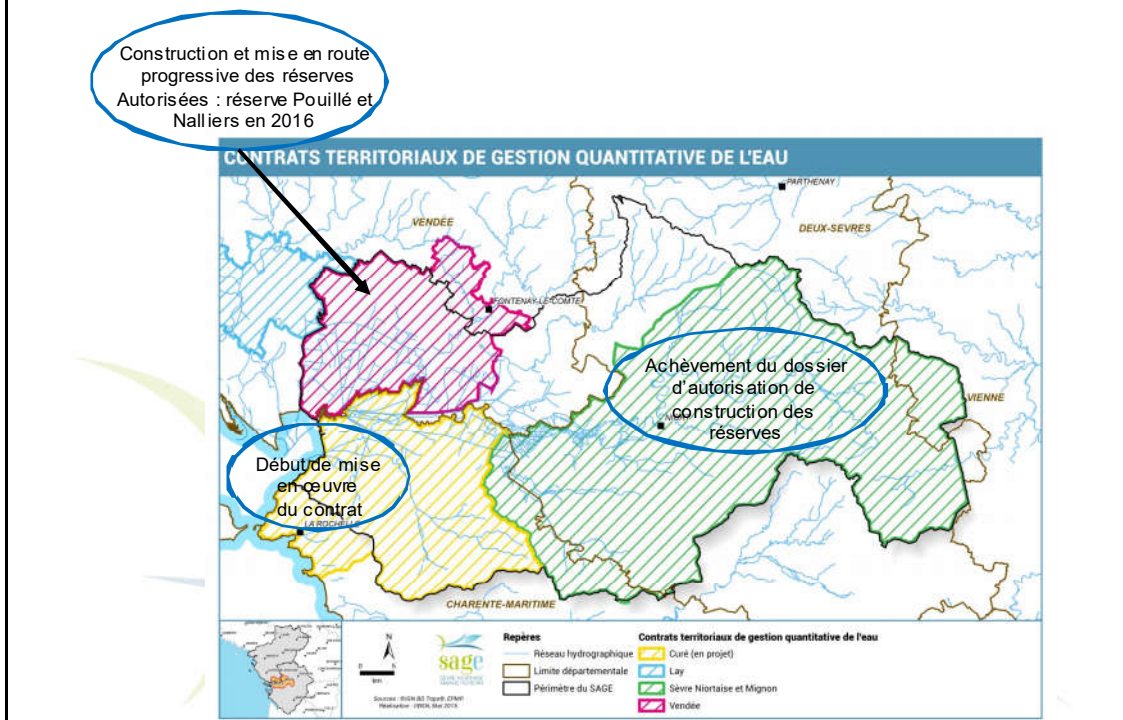
#### Poursuite de l'accompagnement des structures opérationnelles



## Accompagnement des structures opérationnelles du territoire

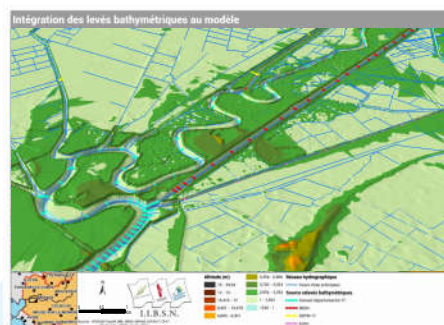
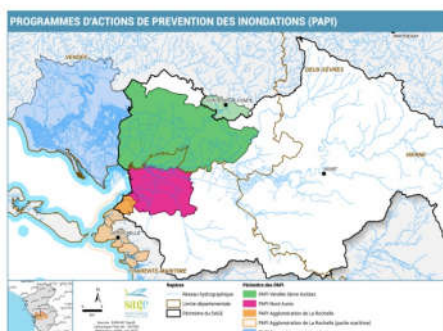


## Accompagnement des structures opérationnelles du territoire



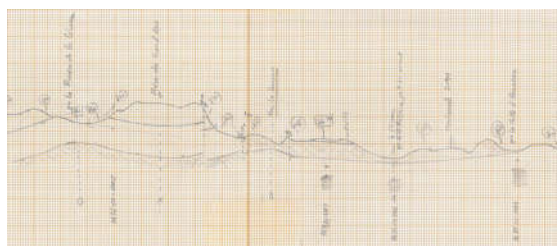
## 2 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

### Achèvement de la tranche ferme de l'étude de modélisation de la Sèvre et du Marais poitevin (portée par l'IIBSN)



Affermissement de la tranche conditionnelle visant à étudier les conséquences sur une crue printanière (type mai 2015) de plusieurs scénarii d'aménagement

### Captages d'eau de la ville de La Rochelle



Premiers travaux sur la géométrie des réservoirs géologiques sur les **captages de la ville de La Rochelle** (travail en cours sur l'exemple de celui réalisé sur les captages de la Courance)

### Captages d'eau du Syndicat du Centre Ouest (SECO)

Poursuite de l'assistance à la mise en œuvre de l'étude hydrogéologique portant sur l'optimisation du champ captant situé sur la commune d'Echiré



Montroy



Cram



Marsais

Poursuite des travaux de maintenance et de relevé des données des 10 stations piézométriques suivies par l'IIBSN

## 2 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

### Site internet

- Rénovation et enrichissement de la partie dédiée aux SAGES

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN DE LA SEVRE NIORTAISE - IIBSN

Accueil Actualités Présentation Documentation Cartothèque Galerie Autorisations DPF Contact

**PRESENTATION**

- SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)
- QUEST-CE QU'UN SAGE ?
- SAGE « SEVRE NIORTAISE ET MARAIS POITEVIN »
- SAGE « VENISE »
- LES ZONES HUMIDES
- DOMAINE PUBLIC FLUVIAL
- MARAIS MOBILES SEVRE, MARAIS AUTRES ISV
- GESTION QUARTIERAIRE DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT
- LES COLLECTIVITES GERANT L'EAU SUR LE TERRITOIRE

**Qu'est ce qu'un SAGE ?**

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document fixant des objectifs de qualité et de quantité pour l'eau sur un territoire. Il est établi pour obtenir une gestion concertée et équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le SAGE est issu de la loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 et a été repris et précisé dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Il constitue l'un des principaux outils de mise en œuvre de la politique européenne (et française) en matière de gestion des eaux. A ce titre, les préconisations et mesures du SAGE doivent permettre d'atteindre le bon état écologique des eaux et des niveaux dans les meilleurs délais (horizon 2021 voire 2025).

Le SAGE a pour objet de fixer des objectifs d'utilisation, de mise en valeur, de reconquête ou de préservation des ressources en eau superficielles et souterraines, des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Il détermine des règles à suivre ainsi que les mesures et les actions qu'il estime nécessaire de mettre en place pour y parvenir.

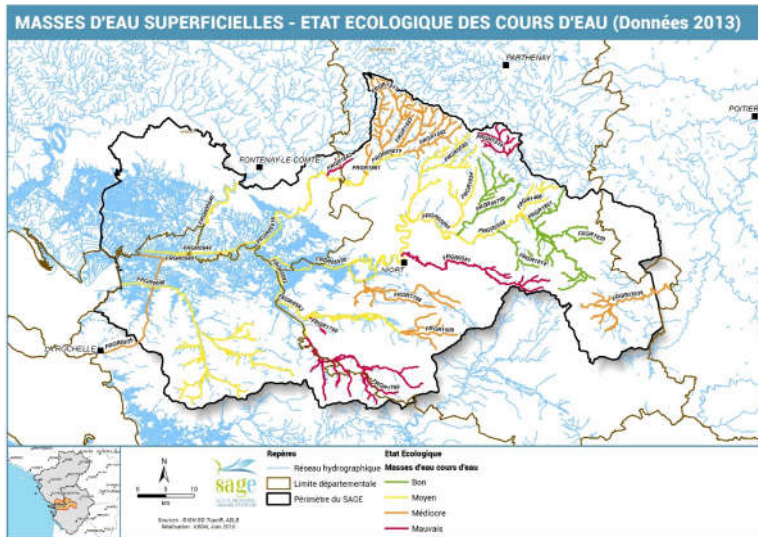
A l'issue de son élaboration, le SAGE est approuvé par arrêté préfectoral et devient alors le document de référence dans le domaine de l'eau sur le bassin concerné.

La démarche d'élaboration du SAGE est fondée sur une large concertation des acteurs locaux, réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE), composée d'élus, des services de l'Etat et d'usagers de l'eau ou des milieux aquatiques (collectivités, usagers domestiques, industriels, agriculteurs, associations de pêcheurs et de protection de l'environnement...).

- Plus de 2.000 visites sur les pages liées au SAGE SNMP en 2016

## 2 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

### Indicateurs du SAGE



- Pas de construction de fiches thématiques en 2016, mais actualisation de cartes

## 2 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

### Perspectives 2017

- Vie institutionnelle : élection pour la vice-présidence et le bureau suite à la recomposition de la CLE
- Travaux de révision du SAGE : **lancement d'un audit extérieur** portant sur le fonctionnement de la CLE et le contenu des documents accompagnement du bureau d'étude et suivi
- Au moins une **réunion de CLE au cours du premier trimestre** pour donner présenter les résultats de l'étude portant sur la contamination des eaux par les pesticides (menée par la FREDON) et donner un avis sur les projets de réserves portés par la Coop de l'eau 79
- Poursuite de l'accompagnement des communes (avec la cellule SAGE) dans leur inventaire des zones humides et organisation **d'un comité technique « zones humides »** pour valider les inventaires déjà reçus l'avis favorable de leurs conseils municipaux
- Poursuite de la co-animation avec l'EPMP des groupes de travail géographiques portant sur les règlements d'eau dans le Marais,
- Accompagnement de la technicienne chargée de la compilation et de l'exploitation de données dans le cadre de l'élaboration du tableau de bord du SAGE
- Répondre aux premières demandes qui auront émergés de l'audit du SAGE
- Poursuite de l'accompagnement des structures porteuses de CTGQ (CTGQ 79 et Curé) et encadrement d'un stagiaire dont le travail portera sur la mise en œuvre du suivi des sources de bordures pour la partie Curé (dans le cadre du CTGQ 17)
- Achèvement de la tranche conditionnelle de l'étude de modélisation hydraulique de la Sèvre niortaise

Merci de  
votre attention



## **ANNEXE 2**

DIAPORAMA :  
Caractérisation du site de l'estuaire du Lay/ Baie de l'Aiguillon et  
modalités de gestion (DDTM 85)



# Etude de définition des modalités de gestion "Estuaire du Lay / Baie de l'Aiguillon"



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Préfet  
de la  
Vendée**

CLE du SAGE Sèvre niortaise du lundi 18 septembre 2017

- Résultats de l'étude de 2013
- Programme d'actions mis en place et état d'avancement des mesures
- Présentation des conclusions et des recommandations du rapport de la mission du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) sur le Marais poitevin au comité de pilotage du 26 janvier dernier

## Objectifs de l'étude

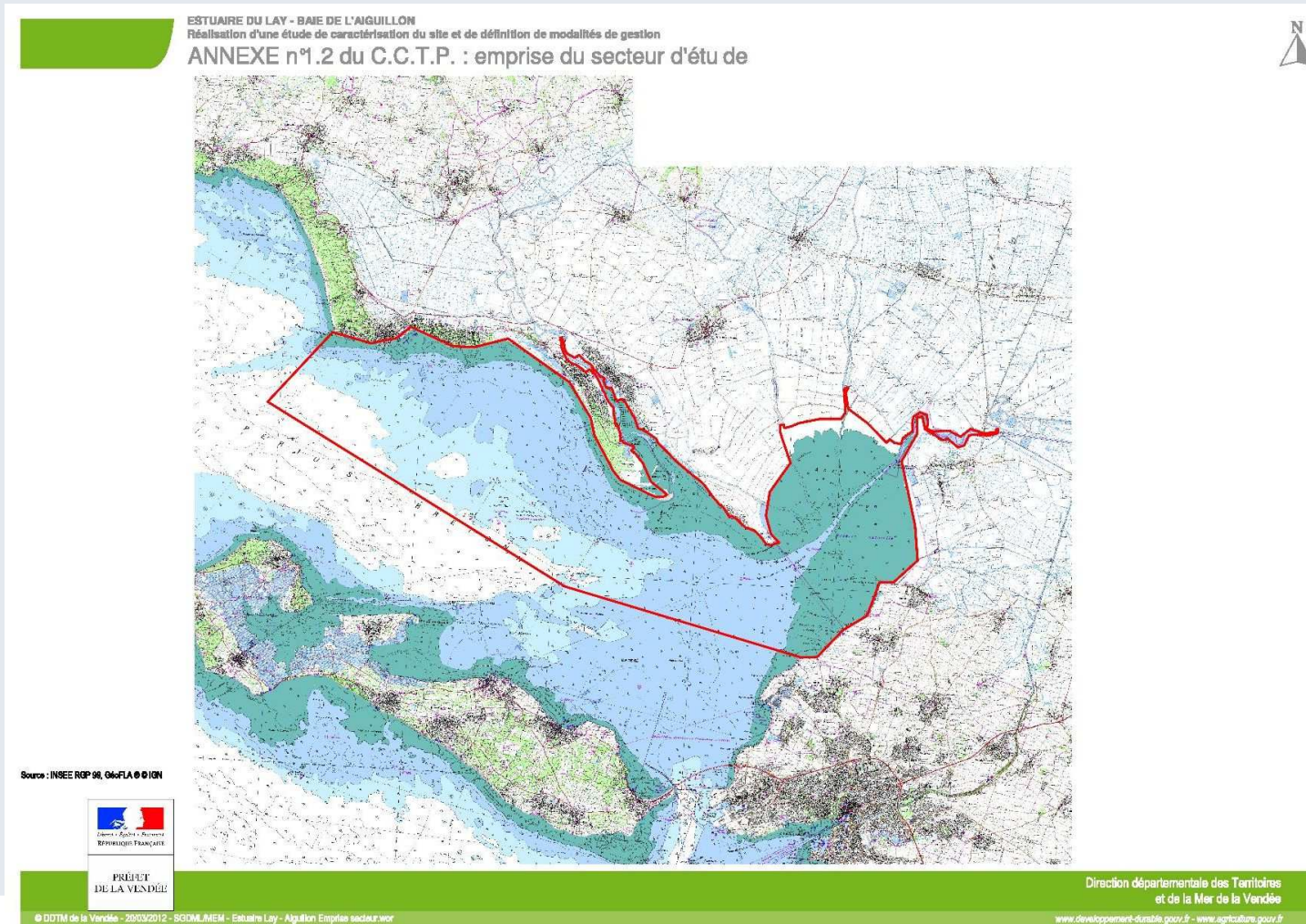
Une étude menée en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire financée à 100 % par l'État (prestations d'étude (154 000 € TTC et levés topobathymétriques (105 000 € TTC))

### Objectifs de l'étude :

- Comprendre l'évolution naturelle morpho-dynamique du site (Etat zéro de référence)
- Une nécessité d'évaluer les conséquences hydrauliques apportées par tout changement morphologique à l'intérieur de l'estuaire (dragage, changement de configuration au niveau du trait de côte (élévation digues, aménagement de terre-plein, etc ...))
- Gérer durablement les activités. Dresser les scénarios d'évolution, proposer et évaluer des modalités de gestion

# Périmètre de l'étude

Un périmètre élargi pour comprendre les interactions du système estuarien du Lay et de la baie de l'Aiguillon



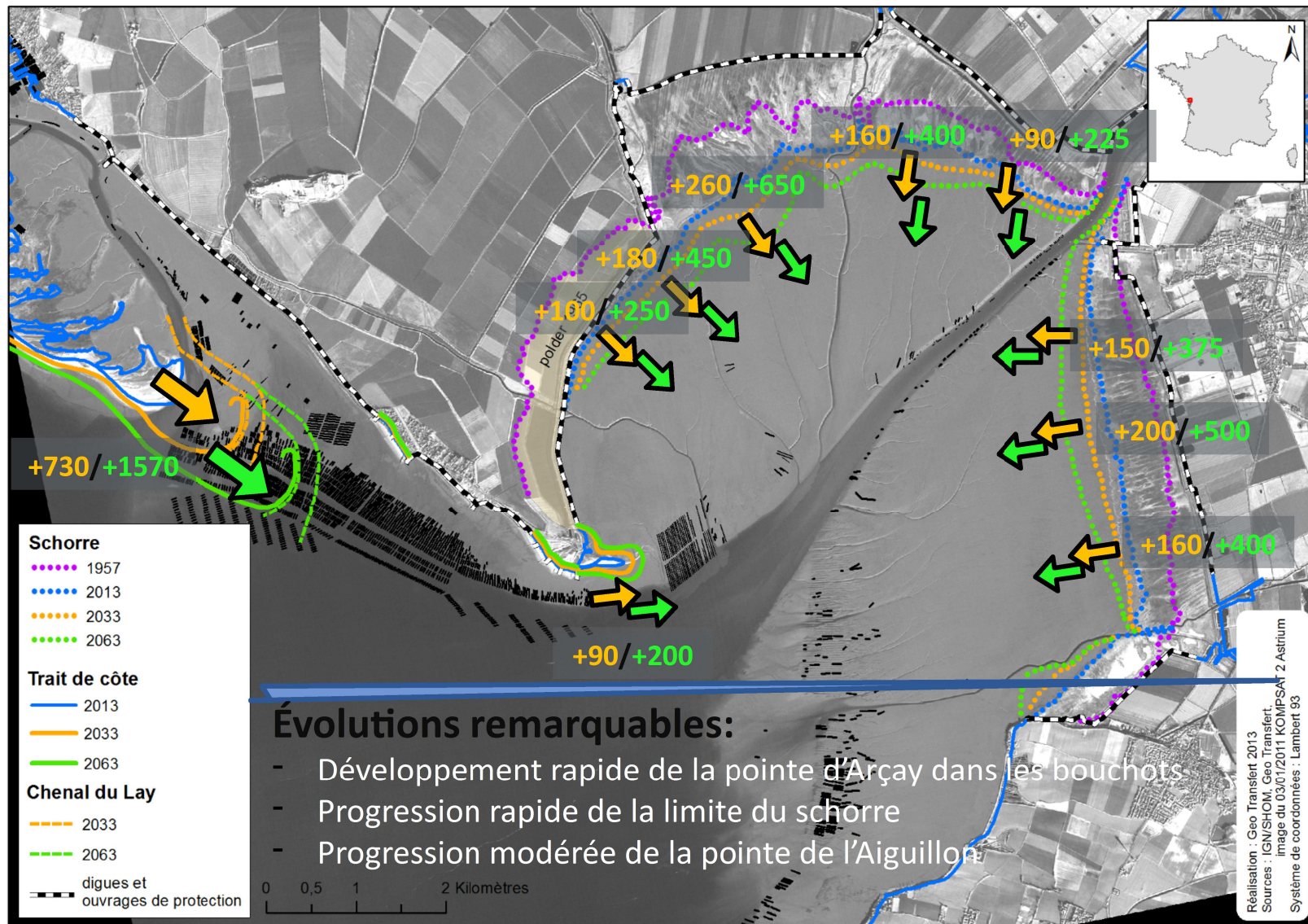
## Contexte

- Submersion marine avec Xynthia en 2010
- Une multiplication des projets d'aménagements issus des acteurs du territoire
- Des besoins et des intérêts parfois divergents
- Une volonté de draguer massivement le Lay

## Enjeux identifiés et priorisés dans l'étude initiale

- La sécurisation des populations (risque d'inondation)
- L'accès aux ports et la navigabilité de la zone
- Le maintien de la conchyliculture et de la pêche
- La conservation du patrimoine naturel

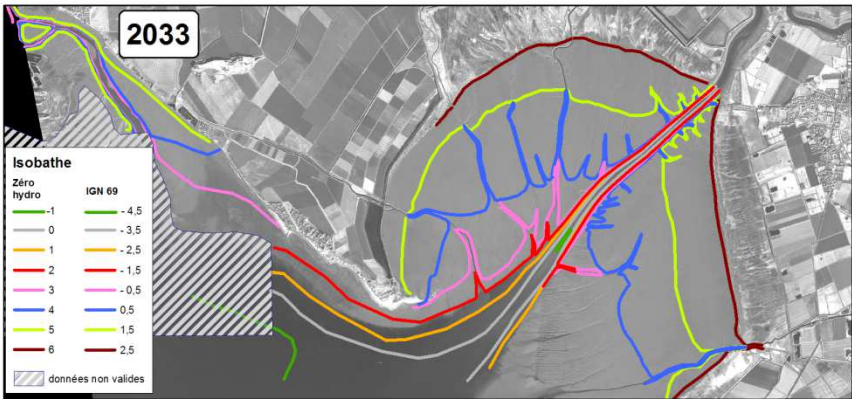
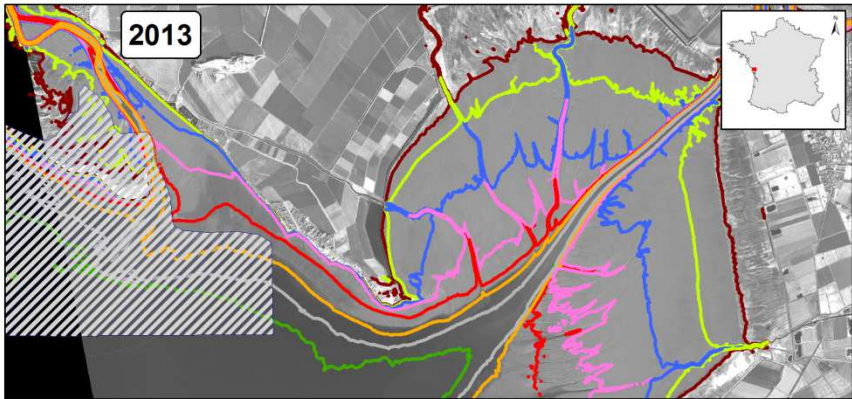
# Estimation de la position du trait de côte et du schorre en 2033 et en 2063



## Évolutions remarquables:

- Développement rapide de la pointe d'Arçay dans les bouchots
- Progression rapide de la limite du schorre
- Progression modérée de la pointe de l'Aiguillon

# Estimation de la localisation des isobathes en 2013 et en 2063



## Baie de l'Aiguillon

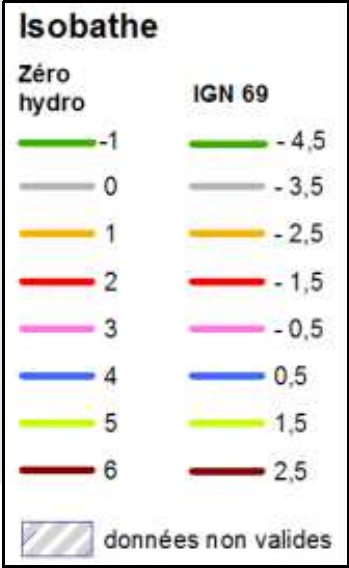
- Décalage rapide des isobathes vers la Sèvre
- Diminution de la pente moyenne d'écoulement

## Sèvre Niortaise

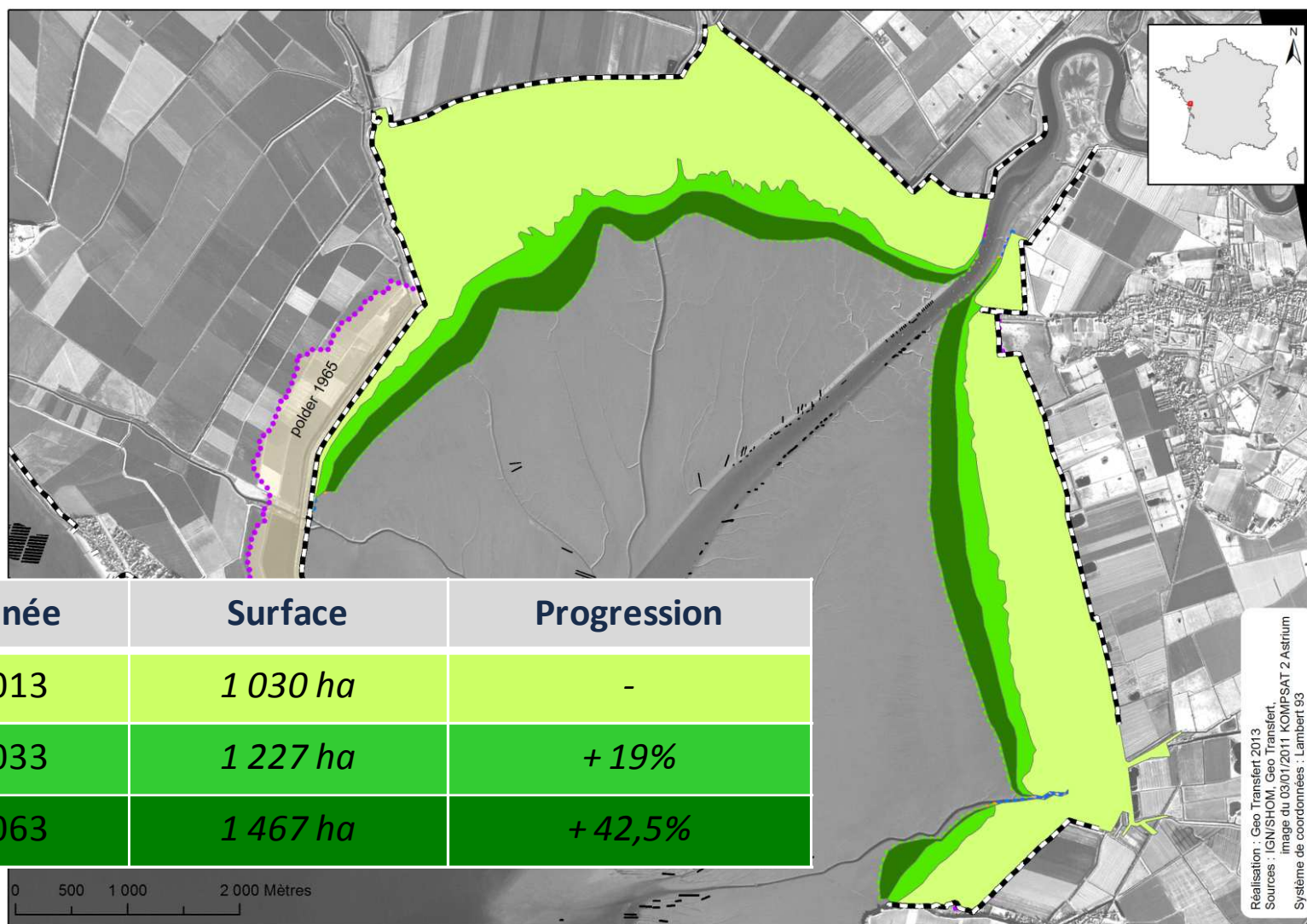
- Réduction de sa largeur dans sa partie terminale (*A partir du canal de Luçon*)
- Augmentation de sa profondeur (*Dépend de la réaction de la rive charentaise*)
- décalage vers le SE de la partie terminale du chenal

## Estuaire du Lay

- Exhaussement rapide des fonds le long de la digue du Génie
- Exhaussement moins imp. au SO de la pointe de l'Aiguillon

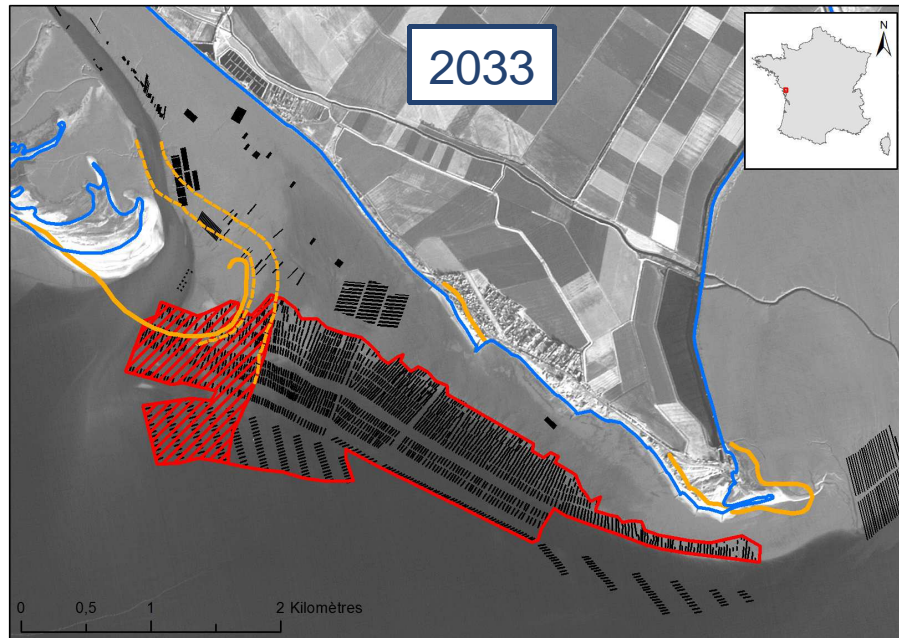


## Estimation des surfaces de schorre gagnées en 2033 et en 2063





# Impact de la progression de la pointe d'Arçay sur les bouchots du banc des Jaux



Réalisation : Geo Transfert 2013  
Sources : IGN/SHOM, Geo Transfert,  
Image du 03/01/2011 KOMPSAT 2 Astium  
Système de coordonnées : Lambert 93

Trait de côte 2013

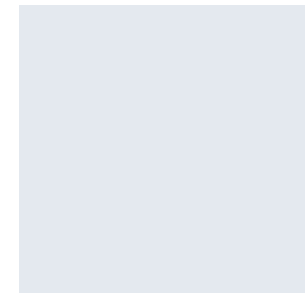
Trait de côte 2033

Trait de côte 2063

Surfaces de bouchots perdues

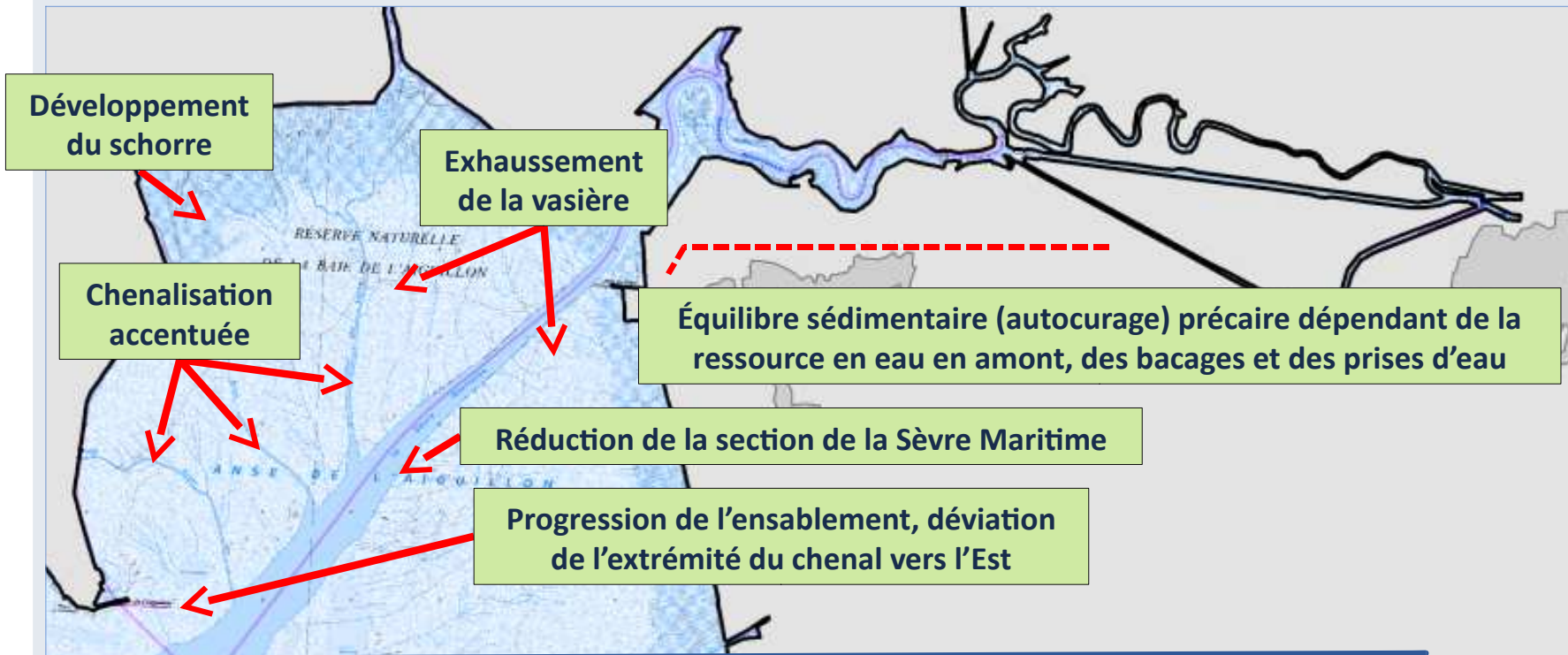
Surfaces de bouchots restantes

Année	Surface (ha)	Surface perdue par rapport à 2013	
		ha	%
2013	339	-	-
2033	247	92	27
2063	149	190	56



9

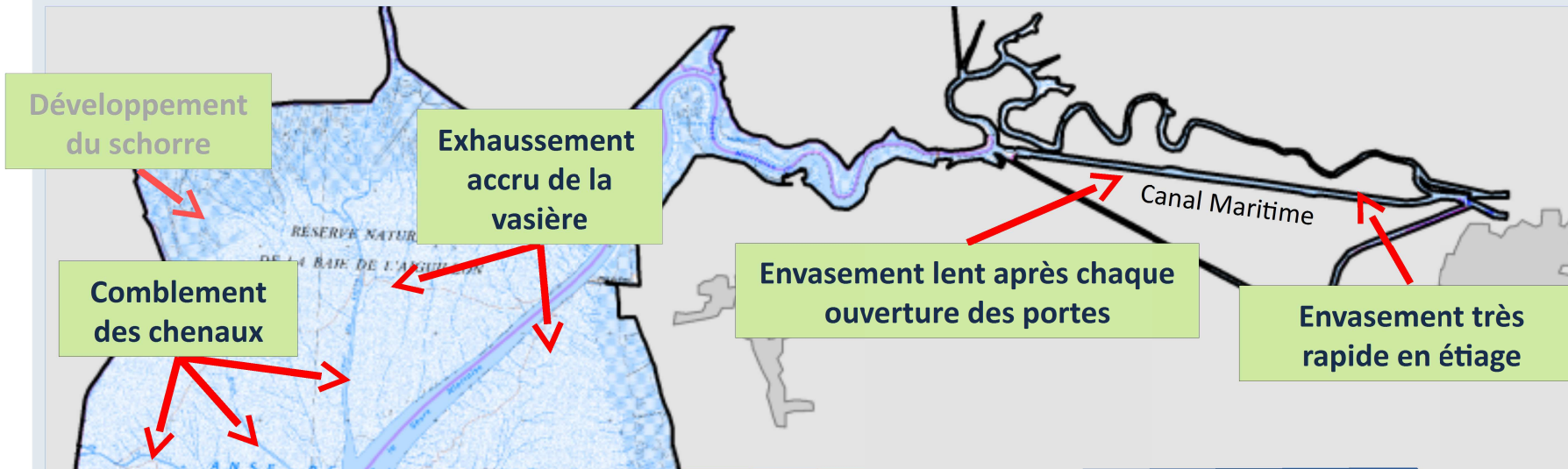
## Les conséquences hydro-sédimentaires – Baie de l'Aiguillon/Sèvre Niortaise



### Principaux impacts :

- Risque d'envasement rapide en période d'étiage sévère
- Ensablement de la partie terminale du chenal de la Sèvre à surveiller
- « Bourrelet » dans la Sèvre aux exutoires du canal de Luçon et du chenal Vieux
- Réduction de la pente d'écoulement sur la vasière (*Risque sur l'évacuation des eaux*)
- Ralentissement de la vitesse du flot et des ondes de tempêtes sur la vasière
- Piégeage accru des MES dans le schorre

## Les conséquences hydro-sédimentaires – Baie de l'Aiguillon/Sèvre Niortaise



### Principaux impacts :

- Envasement sévère entre le Brault et les Enfreneaux (1946-1949: 220 000m<sup>3</sup>/an)
- Envasement modéré entre le Brault et la baie de l'Aiguillon (volumes inconnus)
- Envasement lent du canal maritime (entre 30 et 40 000m<sup>3</sup>/an)
- Impossibilité d'évacuer les eaux de crue de la Sèvre amont (*ex: épisode de 1989*)
- Réduction de la capacité d'évacuation des eaux continentales par les chenaux de la baie de l'Aiguillon
- Ensablement de la partie terminale du chenal de la Sèvre
- Problèmes de navigation
- Modification de la propagation de la marée
- Réduction de la pente d'écoulement sur la vasière (*Risque sur l'évacuation des eaux*)
- Ralentissement de la vitesse du flot et des ondes de tempêtes sur la vasière
- Piégeage accru des MES dans le schorre

## Conclusions :

=> Les deux complexes Estuaire du Lay et baie de l'Aiguillon subissent d'importants mouvements sédimentaires

- Estuaire du Lay : progression de la pointe d'Arçay et envasement de l'estuaire
- Baie de l'Aiguillon : envasement général de la baie

- Le comité de pilotage du 10 janvier 2014 a validé les différentes mesures constituant le programme d'actions
- Le Préfet de la Vendée assure le pilotage du programme d'actions depuis 2014 en concertation avec les acteurs du territoire
- Le comité de pilotage du 26 janvier 2017 a intégré les recommandations issues du rapport de mission du CGEDD - Juin 2016 : « Le marais poitevin : Etat des lieux actualisé des actions menées à la suite du plan gouvernemental 2003 – 2013 et orientations »

## Etat d'avancement des mesures du plan d'actions

n°	Mesures	Porteurs	Actions menées en 2015/2016 et prévisions
<b>Entretien des exutoires</b>			
M1	Maintien des dragages actuels du Lay	Conseil Départemental	Dragages en mai 2015 Levés bathymétriques fin 2015
M1bis	Etude de faisabilité pour l'augmentation des volumes dragués dans le chenal du Lay	Conseil Départemental	Mesure abandonnée au copil du 8 janvier 2015 suite à l'étude du CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)
M2	Maintien des dragages du canal maritime	IIBSN	Problématique du foncier pour les dépôts de matériaux de dragages => Procédure de DUP lancée en 2015 / Acquisition de parcelles en 2016
M3	Etude pour le maintien des bacsages des chenaux et de la Sèvre niortaise	Gestionnaires des chenaux et canaux (SMVSA, SMMP-BL, SYHNA) / IIBSN avec animation EPMP (GTG5)	Etude non réalisée Levés bathymétriques DPF 2016 : IIBSN Levés bathymétriques DPM : financements Etat obtenus en 2016, réalisation des levés prévue pour fin janvier 2017
M7	Etude de faisabilité pour le dragage de nouvelles zones identifiées (chenal Vieux, canal de Luçon, Sèvre niortaise)	Gestionnaires des chenaux et canaux (SMVSA, SMMP-BL, SYHNA) / IIBSN avec animation EPMP (GTG5)	Etude non réalisée

## **Entretien des exutoires**

Recommandation R 13 au Conseil départemental de la Vendée et aux communes de La Faute-sur-Mer et L'Aiguillon-sur-Mer :

Mettre en cohérence les dragages d'entretien des deux ports de plaisance avec ceux du Lay dans sa partie aval et déposer une demande d'autorisation de dragages pour porter à 15 000 m<sup>3</sup> en moyenne par an (30 000 m<sup>3</sup> tous les deux ans) le plafond du volume maximal admissible.

En complément à la recommandation R 13 :

Veiller à ce que le nouveau règlement d'eau du barrage du Braud intègre les préoccupations de chasse pour des raisons hydro-sédimentaires.

## Mesures du plan d'actions et recommandations CGEDD

n°	Mesures	Porteurs	n°	Recommandations	Porteurs	Propositions de suites à donner
<b>Entretien des exutoires</b>						
M1	Maintien des dragages actuels du Lay	Conseil départemental	R 13	Mettre en cohérence les dragages d'entretien des deux ports de plaisance avec ceux du Lay dans sa partie aval et déposer une demande d'autorisation de dragages pour porter à 15 000 m <sup>3</sup> en moyenne par an (30 000 m <sup>3</sup> tous les deux ans) le plafond du volume maximal admissible.	Conseil départemental et communes de La Faute-sur-Mer et de L'Aiguillon-sur-Mer	Procédures loi sur l'eau à mettre à jour
M1 bis	Etude de faisabilité pour l'augmentation des volumes dragués dans le chenal du Lay	Conseil départemental				
M2	Maintien des dragages du canal maritime	IIBSN				
M3	Etude pour le maintien des bacages des chenaux et de la Sèvre niortaise	Gestionnaires des chenaux ou canaux (SMVSA, SMMP-BL, SYHNA) / IIBSN avec animation EPMP (GTG5)				Pas de porteurs volontaires pour l'étude sur les bacages => Proposition du Comité technique de mettre en suspens cette mesure.
M7	Etude de faisabilité pour le dragage de nouvelles zones identifiées (chenal Vieux, canal de Luçon, Sèvre niortaise)	Gestionnaires des chenaux ou canaux (SMVSA, SMMP-BL, SYHNA) / IIBSN avec animation EPMP (GTG5)				Pas de porteurs volontaires pour l'étude => Proposition du Comité technique de mettre en suspens cette mesure.



## Etat d'avancement des mesures du plan d'actions

n°	Mesures	Porteurs	Actions menées en 2015/2016 et prévisions
<b>Activités conchylicoles</b>			
M4	Etude de faisabilité d'un plan de relocalisation conchylicole	CRC	Etude menée par le CRC en 2015 pour la restructuration des concessions.  Pas d'étude de relocalisation des concessions exposées à l'ensablement (secteurs Les Orses et Les Jaux)
M6	Etat des lieux et expérimentation pour le nettoyage des zones de crassats	RNN et PNR MP	Levés Lidar 2015 sur la baie de l'Aiguillon  Etudes réglementaires en cours  Etude macrofaune benthique : février 2017  Appel d'offres pour les travaux : janvier 2017

## Activités conchylicoles

### Recommandation R 15 au Préfet de la Vendée :

Favoriser avec les collectivités locales et avec le comité régional conchylicole des Pays de la Loire la mise en application de diverses mesures de restructuration et d'adaptation des activités mytilicoles du Pertuis breton (relocalisation des activités un peu plus vers le large, éclaircissements de lignes ...).

Secteur des Orses directement exposé à la divagation aval du Lay vers l'est : à titre préventif, maintenir des pieux tout en amorçant une relocalisation des concessions directement exposées.

Veiller à ce que la possibilité d'application de la mesure 51 b du FEAMP reste accessible à la profession conchylicole pendant toute la période nécessaire à ces restructurations.

## Mesures du plan d'actions et recommandations CGEDD

n°	Mesures	Porteurs	n°	Recommandations	Porteurs	Propositions de Suites à donner
<b>Activités conchylicoles</b>						
M4	Etude de faisabilité d'un plan de relocalisation conchylicole	CRC	R 15	Favoriser avec les collectivités locales et avec le comité régional conchylicole des Pays de la Loire la mise en application de diverses mesures de restructuration et d'adaptation des activités mytilicoles du Pertuis breton (relocalisation des activités un peu plus vers le large, éclaircissements de lignes ...).		Pilotage CRC PdL  Identification de zones expérimentales et concertation avec les professionnels
M6	Etat des lieux et expérimentation pour le nettoyage des zones de crassats (programme Life)	RNN et PRNMP				En cours

## Etat d'avancement des mesures du plan d'actions

n°	Mesures	Porteurs	Actions menées en 2015/2016 et prévisions
<b>Etude de faisabilité pour l'extraction de sable à la Pointe d'Arçay</b>			
M8	Etude de faisabilité pour l'extraction de sable à la pointe d'Arçay	Portage par le SIVoM des communes de L'Aiguillon sur Mer et de La Faute sur Mer, acté lors du copil du 28/05/2015	Etude non lancée Travail sur le cahier des charges

## **Etude de faisabilité pour l'extraction de sable à la Pointe d'Arçay**

Recommandation R 14 aux parties prenantes (État, collectivités locales, professionnels) :

Procéder à une étude de faisabilité technique, juridique et économique

des diverses pistes de solution d'extraction de sable à proximité de la pointe d'Arçay,

avec le concours d'un comité scientifique et technique appelé à expertiser les effets prévisibles de ces extractions et à les suivre dans la durée.

## Mesures du plan d'actions et recommandations CGEDD

n°	Mesures	Porteurs	n°	Recommandations	Porteurs	Propositions de Suites à donner
<b>Etude de faisabilité pour l'extraction de sable à la Pointe d'Arçay</b>						
M8	Etude de faisabilité pour l'extraction de sable à la pointe d'Arçay	Portage par le SIVoM des communes de L'Aiguillon sur Mer et de La Faute sur Mer, acté lors du copil du 28/05/2015	R 14	Etude de faisabilité technique, juridique et économique des diverses d'extractions de sable à proximité de la pointe d'Arçay, avec le concours d'un comité scientifique et technique.		A définir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise d'ouvrage de l'étude</li> <li>- Maîtrise d'ouvrage des travaux</li> <li>- Montage financier</li> <li>- Composition du comité scientifique</li> <li>...</li> </ul>

## Etat d'avancement des mesures du plan d'actions

n°	Mesures	Porteurs	Actions menées en 2015/2016 et prévisions
<b>Lien Terre-Mer</b>			
M5	Réflexion sur l'ensemble du Marais Poitevin	EPMP	Travail sur les enjeux et les principes de gestion des ouvrages hydrauliques  Travail sur les projets règlements d'eau barrage Expérimentation 2017-2018 pour le Braud  Etude de suivi quantitatif et qualitatif des eaux de l'estuaire du Lay et de la Baie de l'Aiguillon dans le cadre du programme LIFE

## Lien terre-mer – règlements d'eau

### Recommandation R6 à l'EPMP et aux services de l'État :

Les **modalités participatives d'élaboration des règles contractuelles de gestion des niveaux d'eau doivent être encouragées** mais ne doivent pas empêcher d'avoir recours à la réglementation lorsque des blocages persistants sont constatés. Ainsi, les règlements d'eau des ouvrages structurants prioritaires doivent être systématiquement formalisés par voie d'arrêtés préfectoraux à brève échéance.

## Lien terre-mer – qualité de l'eau

### Recommandation R 8 à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne :

Établir un bilan actualisé de l'état qualitatif des masses d'eau superficielles, souterraines et dans le marais, pour les principaux paramètres de qualité, y compris les produits phytosanitaires, notamment sur les cours d'eau réalimentés par des retenues de substitution.



## Mesures du plan d'actions et recommandations CGEDD

n°	Mesures	Porteurs	n°	Recommandations	porteurs	Propositions de Suites à donner
<b>Lien Terre-Mer</b>						
M5	Réflexion sur l'ensemble du Marais Poitevin	EPMP	R 6	Gestion des niveaux d'eau / règlements d'eau des ouvrages structurants prioritaires formalisés par voie d'arrêtés préfectoraux à brève échéance.	EPMP et services de l'Etat	Groupes de travail de l'EPMP, dont le GTG5 « portes à la mer »
M5	Réflexion sur l'ensemble du Marais Poitevin	EPMP	R 8	Etablir un bilan actualisé de l'état qualitatif des masses d'eau superficielles, souterraines et dans le marais, pour les principaux paramètres de qualité, y compris les produits phytosanitaires, notamment sur les cours d'eau réalimentés par des retenues de substitution.	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Pour information  Dans le cadre SDAGE PAOT  Conseil d'Administration de l'EPMP

**Merci de votre attention**



## **ANNEXE 3**

### DIAPORAMA :

Life Baie de l'Aiguillon – Présentation générale (PNR Marais poitevin)



LIFE Baie de l'Aiguillon  
Préservation, restauration et valorisation  
des habitats d'intérêt européen  
de la baie de l'Aiguillon



3  
bénéficiaires

2 317 727 €

2016 à 2020



- 60 % Union Européenne
- 11 % MTES
- 29 % Autres



## Enjeux biologiques forts

- Site Natura 2000
- Réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon
- Habitats et espèces d'intérêt communautaire (*vasières, dunes grises, limicoles, etc.*)

## Pressions naturelles et anthropiques

- Submersions marines et tempêtes, érosions marine et éolienne, comblement de la baie
- Aménagement du littoral, agriculture, pêche, tourisme



## Objectifs du programme



- Restauration et conservation d'habitats littoraux
- Meilleure compréhension des interactions baie / Marais poitevin
- Prise en compte des habitats littoraux dans la problématique d'adaptation aux effets du réchauffement climatique

Restauration d'habitats dunaires

Pointe de l'Aiguillon

APPB, canalisation du public



Restauration d'habitats estuariens

Prée Mizottière

création de 30 ha de prés salés,  
restauration ouvrages hydrauliques

Restauration d'habitats de vasières

Baie de l'Aiguillon

Travaux expérimentaux d'extraction de « crassats »

Interactions Baie/Marais

Etude anatidés

Régime et ressource alimentaire, distribution géographique

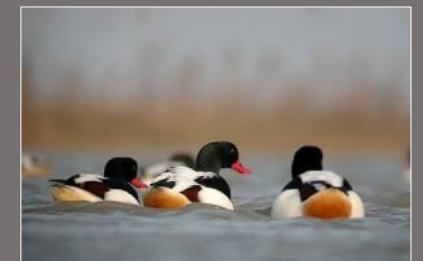
Etude qualité eau

Effets de la qualité de l'eau sur comportement de la biodiversité

Pour en savoir plus :

<https://life.reserve-baie-aiguillon.fr>

<https://www.facebook.com/lifebaieaiguillon>



## **ANNEXE 4**

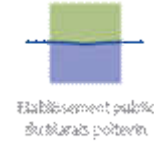
### DIAPORAMA :

Suivi quantitatif et qualitatif des eaux de l'estuaire du Lay et de la baie de l'Aiguillon - Dynamique des nutriments et du carbone le long du continuum Marais poitevin –Baie de l'Aiguillon –Pertuis Breton  
(Réserve Naturelle Nationale de la Baie de l'Aiguillon - IFREMER LERPC– EPMP)





AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



# Suivi quantitatif et qualitatif des eaux de l'estuaire du Lay et de la baie de l'Aiguillon

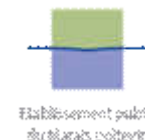
Dynamique des nutriments et du carbone le long du continuum Marais poitevin – Baie de l'Aiguillon – Pertuis Breton



CLE SAGE Sèvre Niortaise – 18/09/2017



AGIR pour la BIODIVERSITÉ



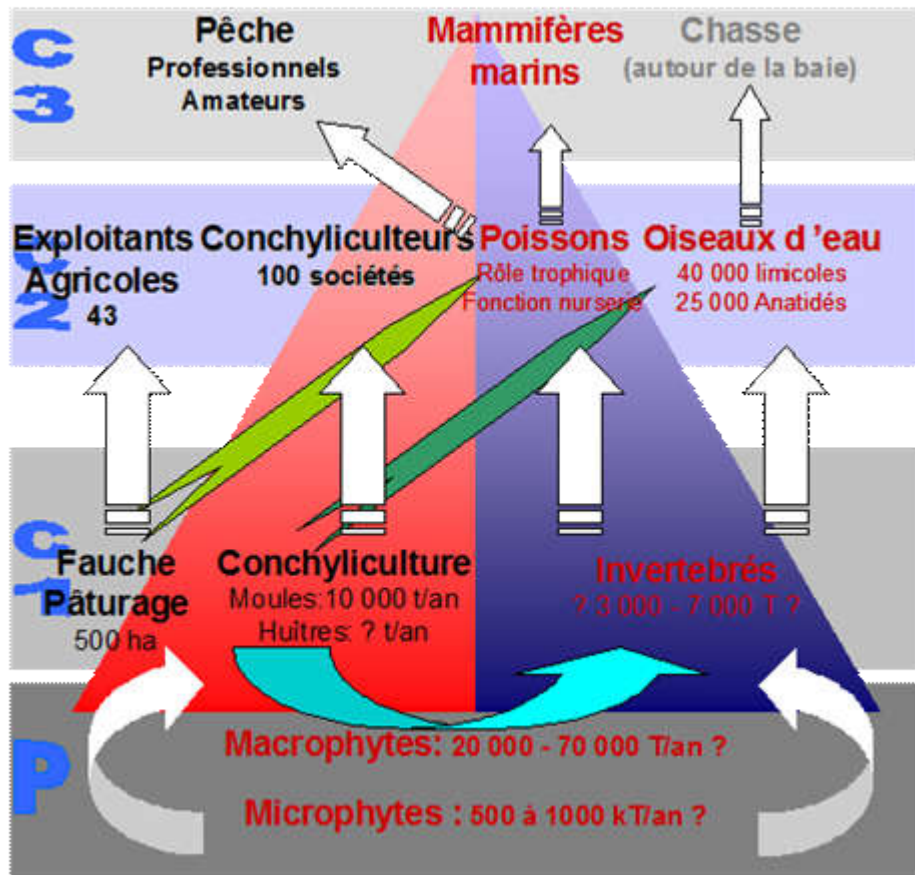
## Attentes et besoins exprimés :

Le plan de gestion de la Réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon prévoit un travail sur l'impact des apports d'eau douce sur les chaînes trophiques de la baie.

De plus, la question de la gestion de l'eau au niveau de l'interface maritime du Marais poitevin a fait l'objet de nombreux questionnements suite à la crise mytilicole de 2014 .

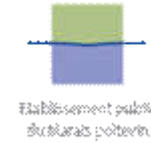
## Réponses apportées :

La Réserve naturelle en tant que bénéficiaire associé du programme LIFE « Baie de l'Aiguillon » est porteuse d'une action sur le suivi qualitatif des eaux de la baie. En complément, l'EPMP a été interpellé pour travailler sur l'évaluation des flux hydrauliques entre le bassin versant, le marais et la zone estuarienne.





AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



## Objectifs poursuivis :

1. Améliorer la connaissance du fonctionnement hydraulique du Marais poitevin et en particulier les **interactions entre les parties terrestre et maritime**
2. Comprendre le rôle des apports d'eau terrestre (variations de salinité et des sels nutritifs) sur la production primaire de l'estuaire (phytoplancton)
3. Evaluer les marges de manœuvre existantes pour améliorer la gestion de la ressource le cas échéant par la connaissance



Ces objectifs passent par une meilleure compréhension des apports quantitatifs et qualitatifs d'eau douce et d'eau marine en baie



## Maîtrise d'ouvrage et partenariat:

**Quantité** : La maîtrise d'ouvrage des systèmes de mesure des débits sera assurée par l'EPMP avec le concours technique et financier de la Réserve de la Baie de l'Aiguillon (acquisition de courantomètres) et de l'IFREMER

**Qualité** : La maîtrise d'ouvrage des sondes de mesure de la salinité et des sels nutritifs sera assurée par l'ONCFS en tant que co-gestionnaire de la Réserve.

L'IFREMER intervient en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de mesure. L'analyse scientifique des données enregistrées et la construction d'une modélisation hydrodynamique sont également réalisées par l'IFREMER.

## ○ Financements et partenaires du Projet

Coûts relatifs à la recherche appliquée de l'Ifremer	2016	2017	2018	2019	Total
TOTAL Coûts Complèts	89 106.53 €	118 934.05 €	59 552.27 €	40 612.75 €	<b>308 205.60 €</b>
Prise en charge par l'EPMP (participation quantitative)	36 427.00 €	50 005.00 €	13 759.00 €	4 596.00 €	<b>104 787.00 € (34%)</b>
Prise en charge par l'ONCFS (participation qualitative)	19 573.40 €	25 138.20 €	24 697.50 €	20 672.50 €	<b>90 081.60 € (29.23%)</b>
Prise en charge par l'IFREMER	33 106.13 €	43 790.85 €	21 095.77 €	15 344.25 €	<b>113 337.00 € (36.77%)</b>

### + Marchés matériels

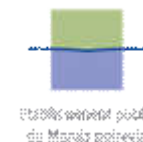
• EPMP : Débitmètre + jaugeage (**97863.30 €**) → Financement EPMP, Agence de l'Eau Loire / Bretagne (60 %),

• ONCFS : Débitmètre (**24678€ TTC**) + sondes STPS (**29700€ TTC**) + analyse qualitative des eaux (**89911.72€ TTC**) → Financement LIFE, DREAL PdL, METE

- Financements trouvés en totalité (juin 2016)
- Projet validé IFREMER (juin 2016)
- Personnels LERPC (7) + Collaboration LERMPL (P. Souchu) + Stage Master 2 en janvier-juin 2017 (M. Le Marchand, ULR)
- Convention de collaboration (ONCFS-LPO-EPMP-IFREMER) + 2 conventions de financement partenarial (ONCFS-IFREMER et EPMP-IFREMER)
- Sous-traitance: ACRI-HE, I-SEA, LEAV



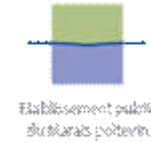
AGIR pour la BIODIVERSITÉ





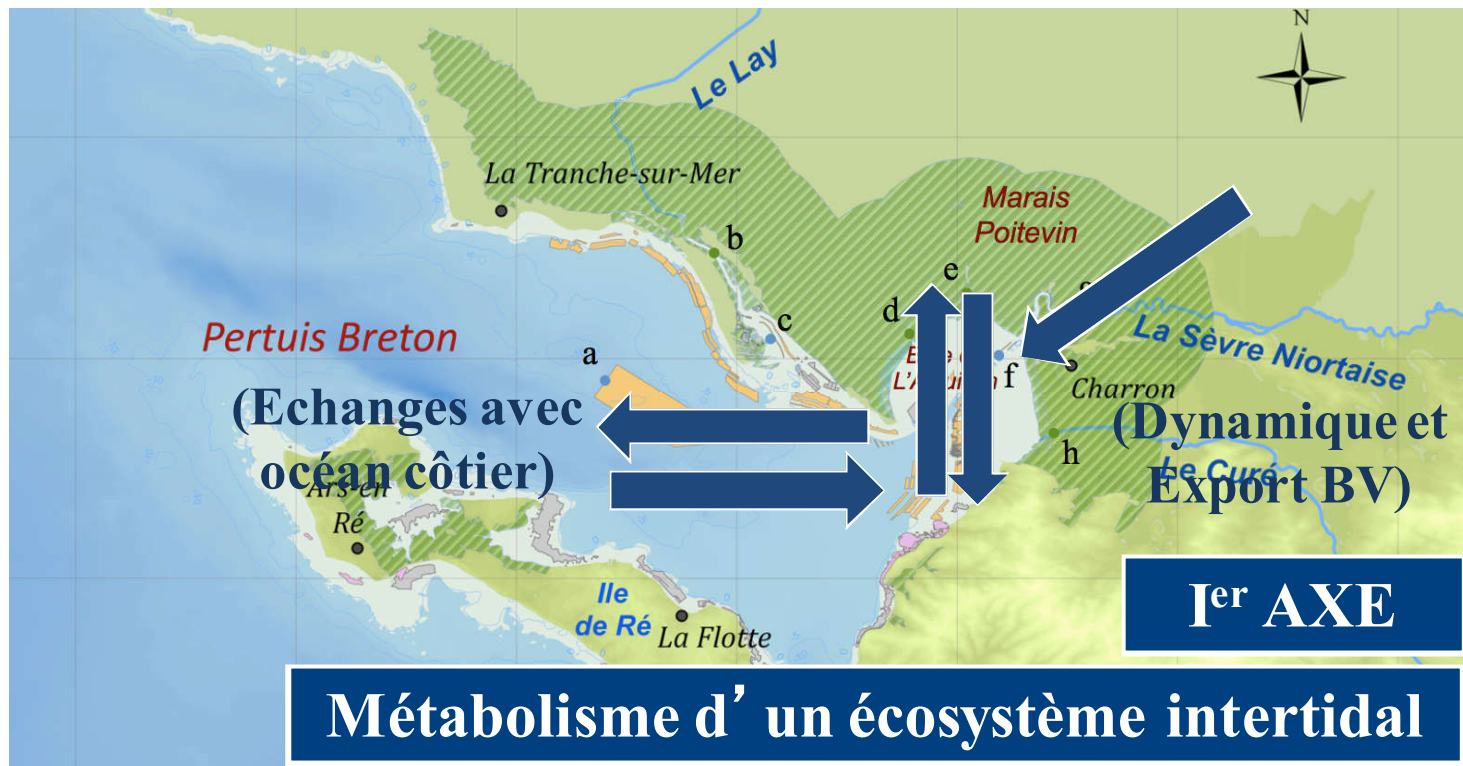
AGIR pour la BIODIVERSITÉ

Ifremer



## ➤ Présentation du Projet Baie de l'Aiguillon (Automne 2016 – Automne 2019)

- Dynamique spatio-temporelle des nutriments et du carbone le long du continuum Marais poitevin – Baie Aiguillon – Pertuis Breton et des flux terrestres associés (Objectif scientifique Ifremer)





## ➤ Mesures quantitatives Débits (5 exutoires)

Localisation des stations de mesure de débit par groupes d'unités hydrauliques

Le Lay à Mareuil-Sur-Lay-Dissais

monitorMPrivers Surveillance des rivières du Marais Poitevin

Bienvenue sur l'application monitorMPrivers !

Paramétrage - Visualisez - Téléchargez les données de surveillance des stations du Marais Poitevin.

Grâce à cette interface intuitive, vous pouvez :

1. Paramétrer la période, la(les) station(s), le(s) paramètre(s) grâce au formulaire à droite. N'oubliez pas de valider !
2. Visualiser les données grâce au graphique généré.
3. Enregistrer le graphique et/ou télécharger les séries temporelles au format csv.

Paramètres utilisés  
Utilisez le formulaire.

Graphique

UTILISEZ LE FORMULAIRE POUR PARAMÉTRER ET GÉNÉRER LE GRAPHIQUE

ACRI-HE 2017-06-22 - données : acquisition STATIONS IN SITU / transmission DIATEAM / distribution ACRI-HE

Téléchargements

Paramétrage

Renseignez un nom de travail, sélectionnez la période et cochez les cases des stations et paramètres à sélectionner.

Nom : PARAMETRAGE 2017-06-22 16:00:19

Debut : 2017-06-15 16:00:19

Fin : 2017-06-22 16:00:19

Stations :  Pont du Brault  Pont du Lay

Paramètres :  Débit  Pression  Profondeur par faiseau  Température  Vitesse Moyenne

SOURCES : IGN/D BDTopo®, EPMP / Conception et réalisation : EPMP, mai 2016

- Investissement de 2 profileurs courantomètres à effet doppler et 1 à effet doppler ponctuel (EPMP/RNN) + 2 profileurs doppler petits fonds IFREMER (sept. 2016)
- Installation ACRI-HE (Lay/Sèvre) et IFREMER (Luçon, Vieux et Curé-> janv. 2017)
- Interface de visualisation et téléchargement des données acquises: (mai 2017). Les données seront consultables sur le SIEMP





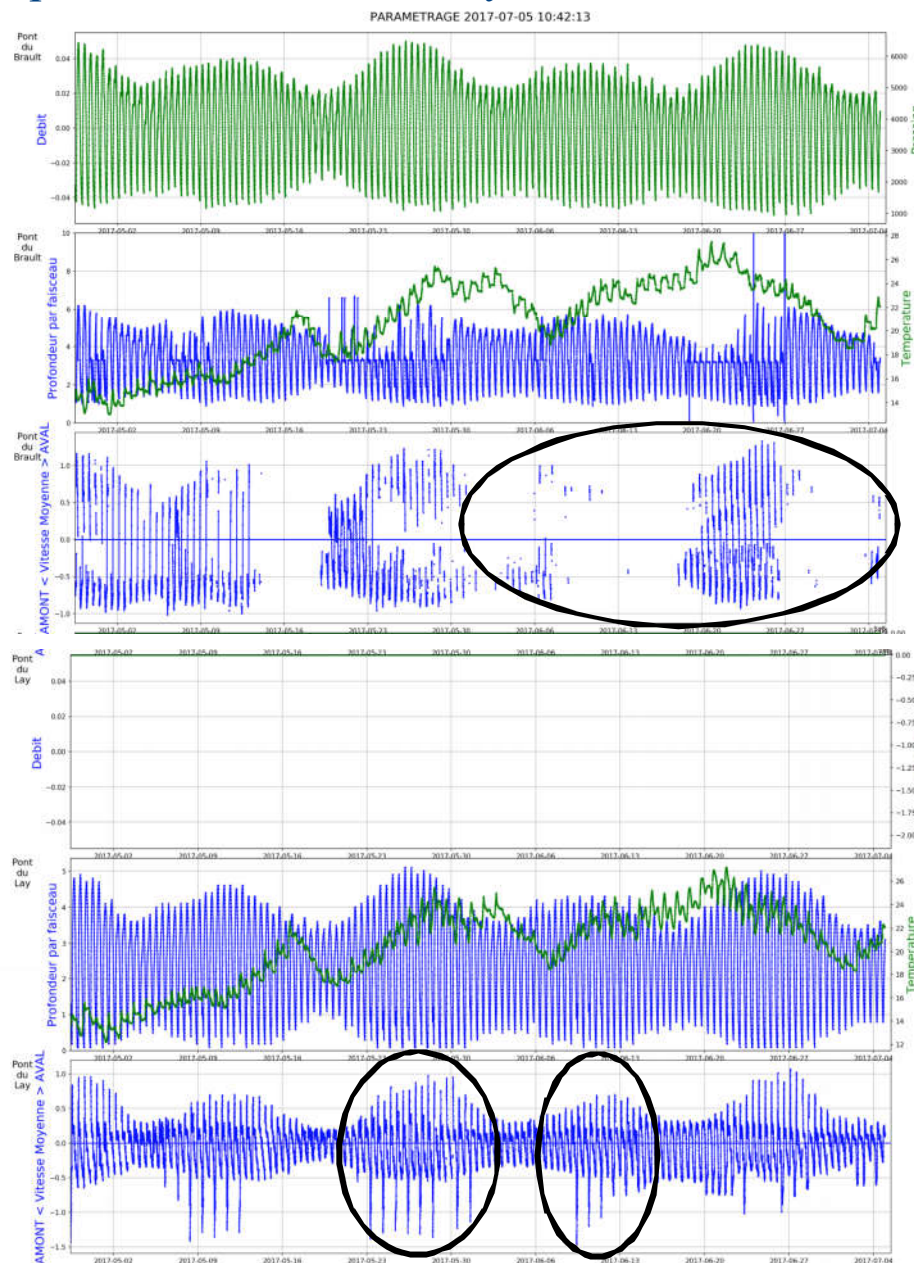
## ➤ Mesures quantitatives Débits

- Exemple de la Sèvre et du Lay

Application MonitorMPrivers

Extraction 01/05-04/07/2017

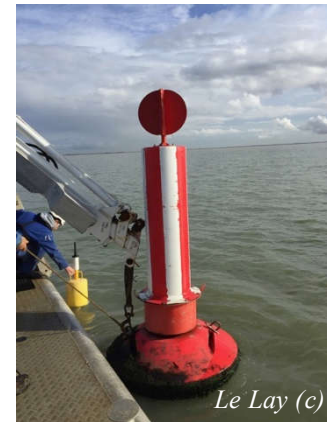
(Pression Pa, Profondeur m,  
Température ° C, Vitesse m s<sup>-1</sup>)



**Bouchon vaseux +  
filtre restrictif des  
données**

**Gestion différente,  
...?**

➤ *Mesures qualitatives (paramètres hydrologiques) au niveau du continuum terrestre-aquatique* (Financements RNN via LIFE14-NAT\_FR\_000669)



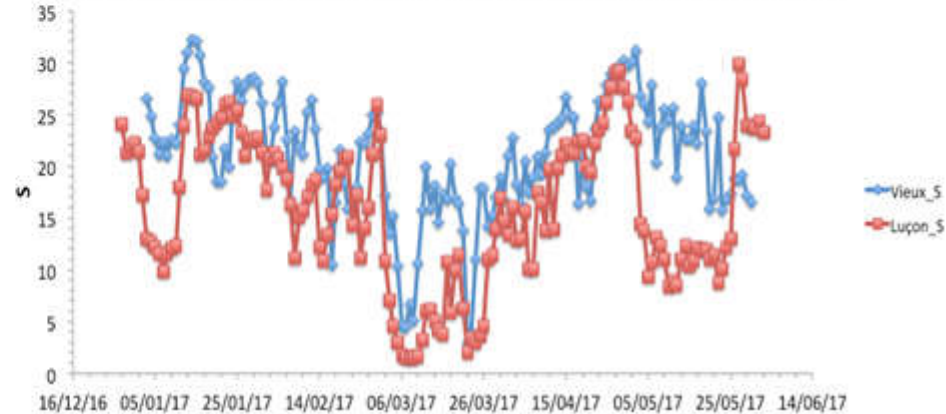
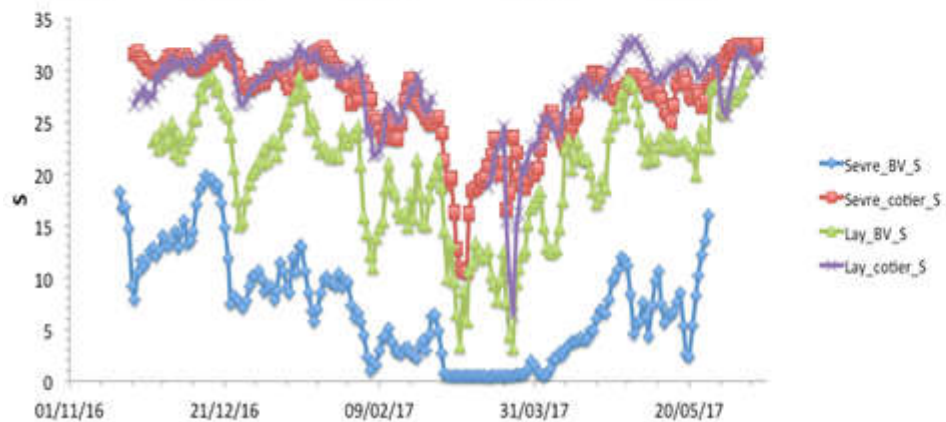
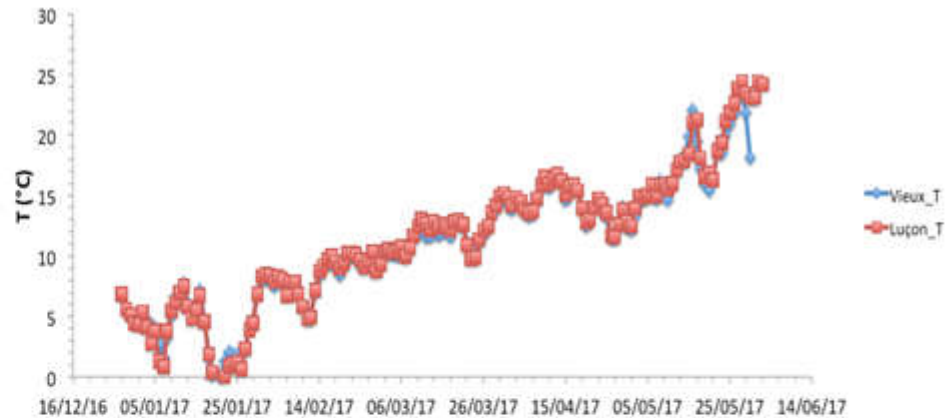
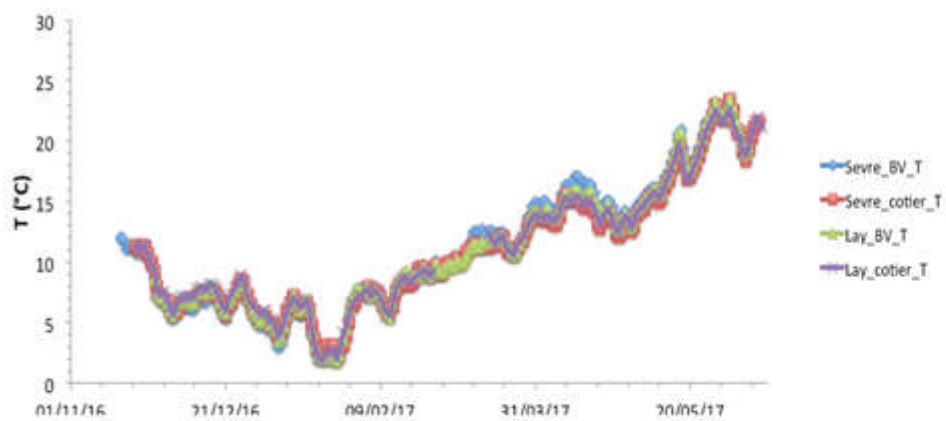
Paramètres/ Sites	Le Lay (fleuve)	Chenal Vieux	Pointe aux Herbes	Sèvre (fleuve)	Le Curé	Filière w	Le Lay (bouée)	Sèvre (bouée)
----------------------	--------------------	-----------------	----------------------	-------------------	---------	-----------	-------------------	------------------

- T, S, O<sub>2d</sub>, conductivité.
- NH<sub>4</sub><sup>+</sup>, NO<sub>3</sub><sup>-</sup>, PO<sub>4</sub><sup>3-</sup>, SiO<sub>2</sub>.
- MES, Chl *a*.
- **Paramètres ‘carbone’:**  
TA, pH, COT.

-> Estimées avec le **CO<sub>2</sub> System Calculations** (Lewis et Wallace, 1998): CID, pCO<sub>2</sub>.

- Echantillonnage 5 exutoires BV + 3 pts côtiers (S/F) tous les 15 jrs min. sur 2 ans (LEAV)
- Caractéristiques physico-chimiques majeures, matériel particulaire, nutriments minéraux et organiques dissous (LEAV) (janv. 2017)
- Entretien sondes Ifremer pts côtiers (ONCFS)
- Investissement sondes STPS (5 exutoires) (ONCFS) -> automne 2016

## ➤ Mesures Haute Fréquence Température / Salinité



## ➤ Variabilité temporelle

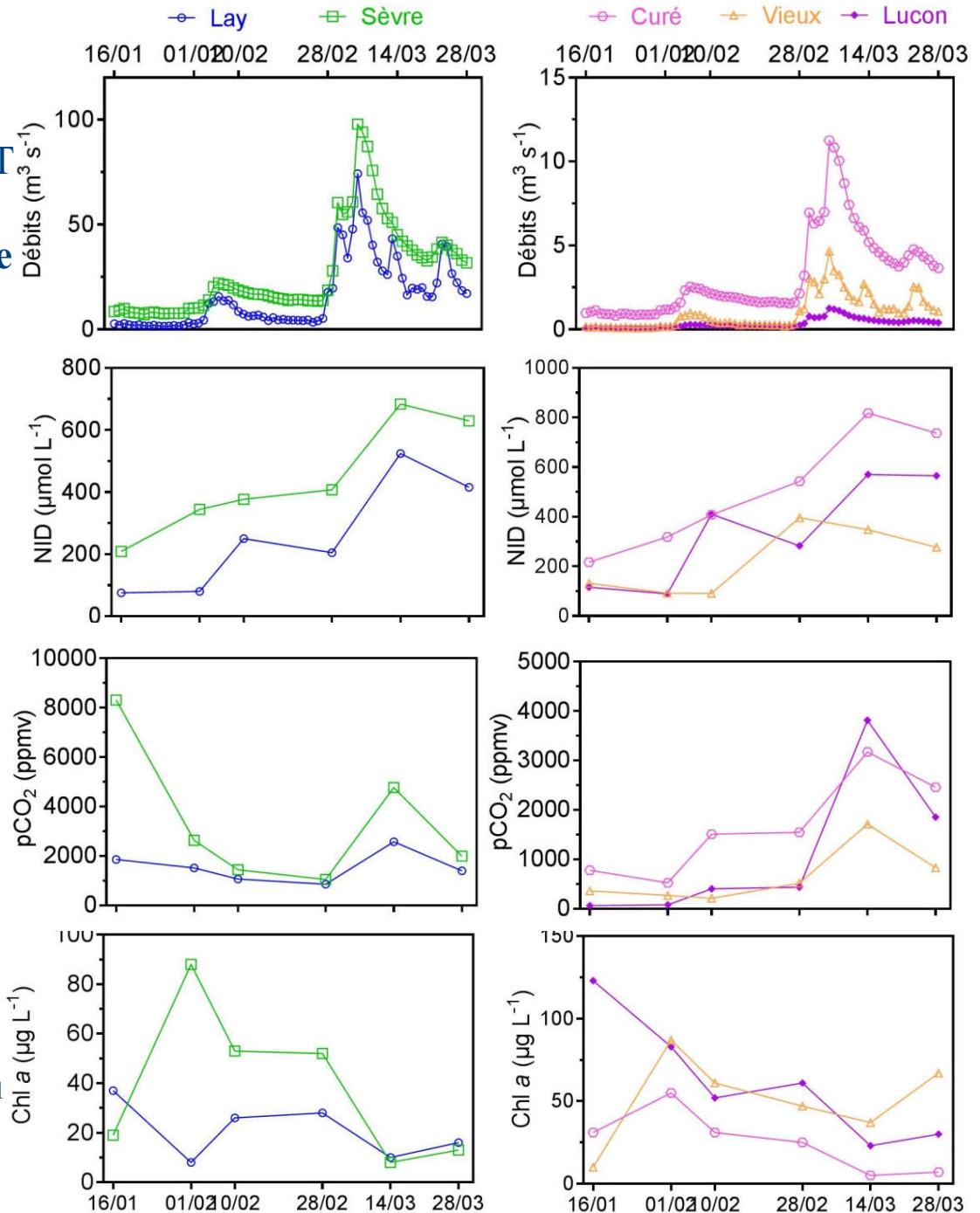
2 périodes ≠ :

- Janv à mi-fév: **sèche** et **T froides**
- Mi-fév à fin mars: **humide** et **T clémentes**

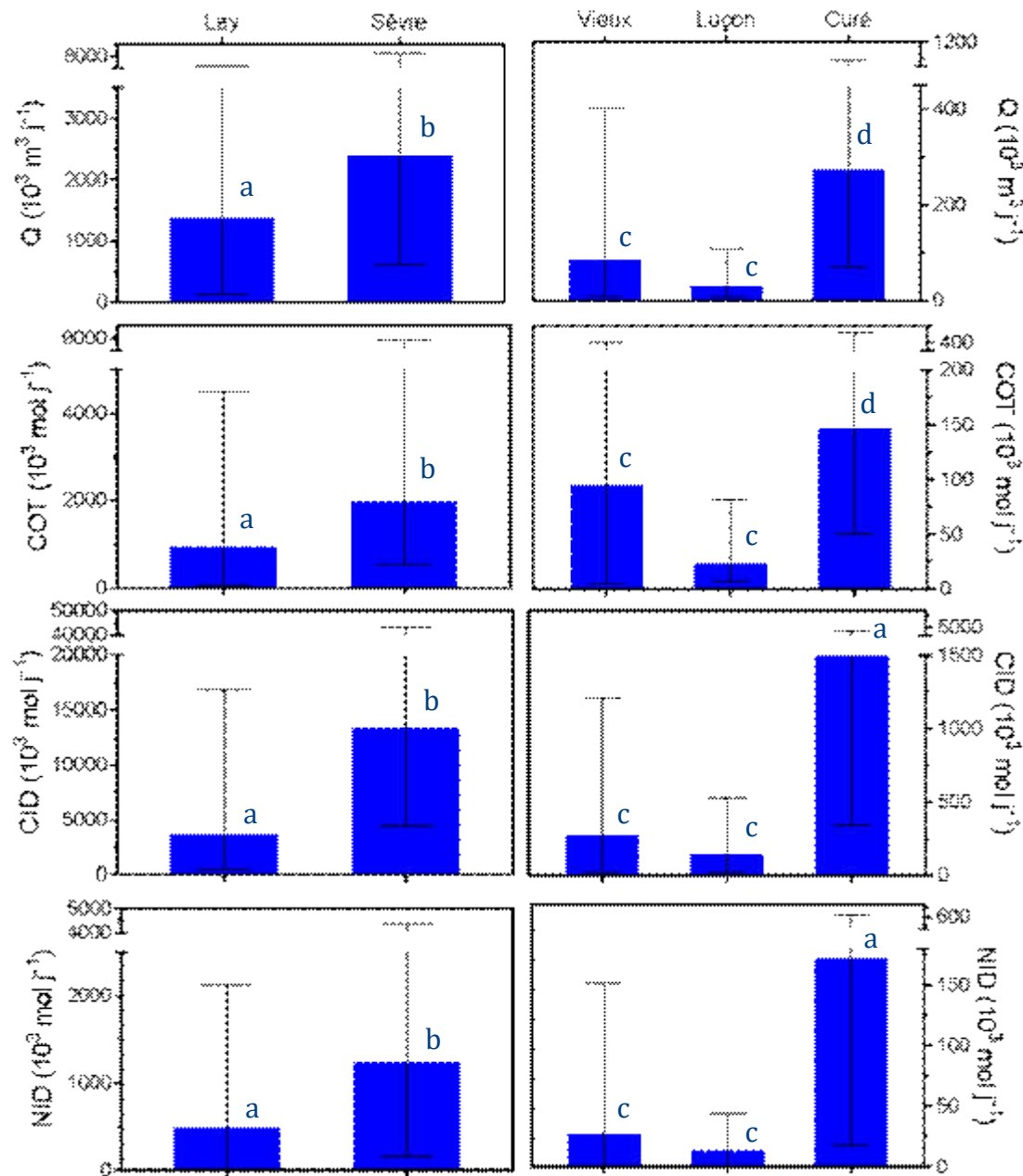
**Sèvre** et **Curé** : +  
Bretagne 2010 : moyenne annuelle  $400 \mu\text{mol L}^{-1}$  (DREAL)

**Lay** et **Sèvre** : +  
Arcachon : 1000-2000 ppmv (Polsenaere et al., 2012)

**Chenaux** : +  
Période sèche : +  
Estuaires européens :  $100 \mu\text{g L}^{-1}$  en été (Abril, 1999)



## ➤ Flux terrestres associés



Apports totaux en hiver 2017 :

Sèvre : 57 %

Curé : 7 %

Luçon : 1 %

Chenal Vieux : 2%

Lay : 33 %

Éléments apportés :

CID (77 %) > COT (13 %) >

NID (6 %)

CID milieux tempérés : 60 %  
(Meybeck, 1993)

Si (1 %) et PID (0,1 %) minoritaires

Test non paramétrique : Kruskal-Wallis et Post-test: Dunn



## ➤ *Actions à suivre & Perspectives*

### ○ **Valorisation :**

- Ecrite: rapports d'avancement (2), lettre info. (1), rapport stage (2)
- Orale: réunions Ifremer/LEAV/RNN (5), présentations (Ifremer/Parc/RNN/CSRSV/ULR) (5)

### ○ **Poursuite de l'étude :**

- Mesures quantitatives -> installations et jaugeages
- Poursuivre les analyses chimiques (notamment COP, NOP et POP)

### ○ **Améliorations de l'étude :**

- Réaliser une analyse isotopique de la matière organique
- Mesurer directement les pCO<sub>2</sub> grâce à une sonde

### ○ **Gestion des eaux du Marais poitevin :**

- Qualitatif (production primaire, réseau trophique)
- Quantitatif (gestion volume d'eau)



Il s'agit d'une étude qui débute...

Affaire à suivre donc !

